

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2440

11 octobre 2011

### SOMMAIRE

Australian Mining Holding .....	117119	McKesson International Capital S.à r.l. ..	117118
Blade Luxembourg 2 S.à r.l. ....	117120	McKesson International Finance S.à r.l. .	117118
Boulder Licensing S.à r.l. ....	117120	McKesson International Holdings III S.à r.l.	117112
Carrelages Art & Style S.à r.l. ....	117119	.....	117112
Carrelages Art & Style S.à r.l. ....	117120	McKesson International Holdings II S.à r.l.	117116
Coreval .....	117120	.....	117116
Creabilis S.A. ....	117075	McKesson International Holdings IV S.à r.l.	117074
LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à r.l.	117115	.....	117112
.....	117115	McKesson International Holdings, S.à r.l.	117112
LB Vintners (Luxembourg) S.à r.l. ....	117114	.....	117112
Ledford S.A. ....	117115	McKesson International Holdings VII S.à	117112
Le Nouveau Chez Nous .....	117115	r.l. ....	117112
LEO (Luxembourg Energy Office) S.A. ..	117115	McKesson International Holdings V S.à r.l.	117112
Loralux Invest S.A. ....	117116	.....	117112
Luxembourg Mainstream Renewable Po-		MECAN Industry S.A. ....	117114
wer S.à r.l. ....	117114	Media Investment Holdings Sàrl .....	117111
LUX-EXPERTS et Associés Sàrl .....	117116	Mercado .....	117118
Luxmat A.G. ....	117116	Mercado S.A. ....	117118
Martley ENOP 1 S.à r.l. ....	117117	Monterey Capital III Sàrl .....	117113
Martley ENOP 2 S.à r.l. ....	117117	Monterey Capital II Sàrl .....	117113
Martley ENOP 3 S.à r.l. ....	117117	Monterey Capital IV Sàrl .....	117113
Martley Syrdall S.à r.l. ....	117111	Monterey Finance Sàrl .....	117119
MAY Construction GmbH .....	117114	Monterey Holdings I Sàrl .....	117113
MBW Technique du Bâtiment S.A. ....	117075	Montval Private S.A. SPF .....	117074
MBW Technique du Bâtiment S.A. ....	117075	Natixis International Funds (Lux) I .....	117074
MBW Technique du Bâtiment S.A. ....	117075	NG Luxembourg 3 S.à r.l. ....	117074
McKesson China Holdings S.à r.l. ....	117117	Nille Acquisition S.A. ....	117074
McKesson Information Solutions Finance		Verne Holding S.à r.l. ....	117119
S.à r.l. ....	117117	VP (Luxembourg) S.A. ....	117119
McKesson Information Solutions Tophol-			
dings S.à r.l. ....	117118		

**McKesson International Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.840.

—  
La Société note qu'en date du 10 août 2011 Madame Carolyn June Harris a démissionné de son mandat de gérant de la Société. Le nombre des gérants de la Société est en conséquence diminué de cinq (5) à quatre (4).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson International Holdings IV S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118376/13.

(110135675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Montval Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.943.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118395/10.

(110135609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Natixis International Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.023.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011118396/10.

(110136030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Nille Acquisition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.670.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011118397/10.

(110135942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**NG Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.899.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011118400/10.

(110135532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**MBW Technique du Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 145, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 100.099.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011118386/12.

(110135976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**MBW Technique du Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 145, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 100.099.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011118387/12.

(110135977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**MBW Technique du Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 145, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 100.099.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011118388/12.

(110135978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Creabilis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 143.397.

In the year two thousand eleven, on the twelfth day of the month of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company Creabilis S.A., with registered office at Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, registered in the Luxembourg trade and companies register under the number B 143.397 (the "Meeting"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 2 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3038 page 145778 on 30 December 2008 and last amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated 13 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1859 page 89206 on 10 September 2010.

The Meeting is chaired by Gérard Maitrejean, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Aline Nassoy, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Gérard Maitrejean, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting").

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the "Shareholders") present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the 2,750,000 (two million seven hundred and fifty thousand) class A shares (the "Class A Shares") and the 1,000,000 (one million) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), together representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of convening notices;

2. creation of a new class of shares of the Company, being the class B shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (the "Class B Shares");

3. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,005,378.- (one million five thousand three hundred seventy-eight euros) in order to raise it from its current amount of EUR 3,750,000.- (three million seven hundred fifty thousand euros) represented by 2,750,000 (two million seven hundred and fifty thousand) Class A Shares and 1,000,000 (one million) Ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to an amount of EUR 4,755,378.- (four million seven hundred fifty-five thousand three hundred seventy-eight euros) by the issuance of 1,005,378 (one million five thousand three hundred seventy-eight) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and with payment of a total share premium of EUR 8,137,646 (eight million one hundred thirty-seven thousand six hundred forty-six euros), so that the share capital of the Company will be represented by 2,750,000 (two million seven hundred and fifty thousand) Class A Shares, 1,005,378 (one million five thousand three hundred seventy-eight) Class B Shares and 1,000,000 (one million) Ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each;

4. partial waiver by certain shareholders and total waiver by other shareholders of their preferential subscription rights in favour of (i) Sofinnova, (ii) Neomed, (iii) Boni and (iv) Abbott (all terms as defined below);

5. subscription and full payment of 420,795 (four hundred twenty thousand seven hundred ninety-five) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each and with payment of a total share premium of EUR 3,265,565.- (three million two hundred sixty-five thousand five hundred sixty-five euros) by Sofinnova Capital V FCPR, a French investment fund (Fonds Commun de Placement à Risque), with registered office at 17, rue de Surène, 75800, Paris ("Sofinnova" - the "Sofinnova New Shares") as follows: (i) 160,000 (one hundred sixty thousand) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 1,440,000.- (one million four hundred forty thousand euros), by a contribution in cash of an amount of EUR 1,600,000.- (one million six hundred thousand euros), and (ii) 260,795 (two hundred sixty thousand seven hundred ninety-five) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 1,825,565.- (one million eight hundred twenty-five thousand five hundred sixty-five euros), by a contribution in kind consisting of a receivable of a net aggregate value of EUR 2,086,360.- (two million eighty-six thousand three hundred sixty euros) held by Sofinnova (the "Sofinnova Receivable"), and to allocate such Sofinnova New Shares to Sofinnova;

6. subscription and full payment of 209,384 (two hundred nine thousand three hundred eighty-four) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each and with payment of a total share premium of EUR 1,625,688.- (one million six hundred twenty-five thousand six hundred eighty-eight euros) by NeoMed Innovation IV L.P., a Jersey Limited partnership with registered office at 13, Castel Street, Jersey JE4 5UT, Chanel Islands ("Neomed" - the "Neomed New Shares") as follows: (i) 80,000 (eighty thousand) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 720,000.- (seven hundred twenty thousand euros), by a contribution in cash of an amount of EUR 800,000.- (eight hundred thousand euros), and (ii) 129,384 (one hundred twenty-nine thousand three hundred eighty-four) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 905,688.- (nine hundred five thousand six hundred eighty-eight euros), by a contribution in kind consisting of a receivable of a net aggregate value of EUR 1,035,072.- (one million thirty-five thousand seventy-two euros) held by Neomed (the "Neomed Receivable"), and to allocate such Neomed New Shares to Neomed;

7. subscription and full payment of 75,199 (seventy-five thousand one hundred ninety-nine) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each and with payment of a total share premium of EUR 546,393.- (five hundred forty-six thousand three hundred ninety-three euros) by Alfredo Boni, born in Candia Canavese (TO), on 25 January 1943, with fiscal code BNOLRD43A25B588L ("Boni" - the "Boni New Shares") as follows: (i) 10,000 (ten thousand) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 90,000.- (ninety thousand euros), by a contribution in cash of an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros), and (ii) 65,199 (sixty-five thousand one hundred ninety-nine) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 456,393.- (four hundred fifty-six thousand three hundred ninety-three euros), by a contribution in kind consisting of a receivable of a net aggregate value of EUR 521,592.- (five hundred twenty-one thousand five hundred ninety-two euros) held by Boni (the "Boni Receivable"), and to allocate such Boni New Shares to Boni;

8. acceptance, subscription and full payment by Abbott International Luxembourg S.à r.l., a company duly organized and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 145.772 ("Abbott"), of 300,000 (three hundred thousand) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 2,700,000 (two million seven hundred thousand euros), by a contribution in cash of an amount of EUR 3,000,000 (three million euros) (the "Abbott New Shares"), and to allocate such Abbott New Shares to Abbott;

9. on the view of a report of the board of directors prepared in accordance with Article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915, as amended, amendment and full restatement of the articles of association of the Company (the "Articles") including an increase and prolongation of the authorized share capital from its current amount of EUR 390,000.- (three hundred ninety thousand euros) to EUR 890,000.- (eight hundred ninety thousand euros) with the possibility for the board of directors to limit and/or cancel the preferential subscription rights of the Company's shareholders; and

10. miscellaneous.

#### *First resolution*

In accordance with article 10.3 (ii) of the Articles, the general meeting of the Shareholders RESOLVES to waive the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them.

#### *Second resolution*

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to create a new class of shares of the Company, being the Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

#### *Third resolution*

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,005,378.- (one million five thousand three hundred seventy-eight euros) in order to raise it from its current amount of EUR 3,750,000.- (three million seven hundred fifty thousand euros) represented by 2,750,000 (two million seven hundred and fifty thousand) Class A Shares and 1,000,000 (one million) Ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to an amount of EUR 4,755,378.- (four million seven hundred fifty-five thousand three hundred seventy-eight euros) by the issuance of 1,005,378 (one million five thousand three hundred seventy-eight) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and with payment of a total share premium of EUR 8,137,646 (eight million one hundred thirty-seven thousand six hundred forty-six euros), so that the share capital of the Company will be represented by 2,750,000 (two million seven hundred and fifty thousand) Class A Shares, 1,005,378 (one million five thousand three hundred seventy-eight) Class B Shares and 1,000,000 (one million) Ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to acknowledge (a) the partial waiver granted by (i) Sofinova, (ii) Neomed, and (iii) Boni and (b) the total waiver by the other shareholders of their preferential subscription rights in favour of (i) Sofinova, (ii) Neomed, (iii) Boni and (iv) Abbott.

#### *Fifth resolution*

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of EUR 3,265,565.- (three million two hundred sixty-five thousand five hundred sixty-five euros), 420,795 (four hundred twenty thousand seven hundred ninety-five) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to be subscribed by Sofinova (the "Sofinova New Shares").

#### *Subscription / Payment*

There now appears Sofinova, duly represented by Gérard Maitrejean, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Sofinova, by virtue of a proxy given under private seal on July 2011.

Sofinova, duly represented as mentioned above, declares to subscribe to the Sofinova New Shares, and to make payment in full for such Sofinova New Shares as follows:

1. 160,000 (one hundred sixty thousand) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 1,440,000.- (one million four hundred forty thousand euros), by a contribution in cash of an amount of EUR 1,600,000.- (one million six hundred thousand euros).

Sofinova, duly represented as mentioned above, declared that all these newly subscribed shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of EUR 1,600,000.- (one million six hundred thousand euros), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement;

and

2. 260,795 (two hundred sixty thousand seven hundred ninety-five) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 1,825,565.- (one million eight hundred twenty-five

thousand five hundred sixty-five euros), by a contribution in kind consisting of the Sofinnova Receivable, for a net aggregate value of EUR 2,086,360.- (two million eighty-six thousand three hundred sixty euros) (the "Sofinnova Contribution").

Sofinnova, duly represented as mentioned above, declares that the value of the Sofinnova Contribution has been certified by a report of PricewaterhouseCoopers Luxembourg, independent auditor (réviseur d'entreprises agréée) issued on 12 July 2011 (the "Independent Auditor's Report") which concluded as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the class B share classes to be issued in counterpart."

Such report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Sofinnova, duly represented as mentioned above, declares that the Sofinnova Receivable contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Sofinnova Receivable to the Company.

#### *Sixth resolution*

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of EUR 1,625,688.- (one million six hundred twenty-five thousand six hundred eighty-eight euros), 209,384 (two hundred nine thousand three hundred eighty-four) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to be subscribed by Neomed (the "Neomed New Shares").

#### *Subscription / Payment*

There now appears Neomed, duly represented by Gérard Maitrejean, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Neomed, by virtue of a proxy given under private seal on July 2011.

Neomed, duly represented as mentioned above, declares to subscribe to the Neomed New Shares, and to make payment in full for such Neomed New Shares as follows:

1. 80,000 (eighty thousand) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 720,000.- (seven hundred twenty thousand euros), by a contribution in cash of an amount of EUR 800,000.- (eight hundred thousand euros).

Neomed, duly represented as mentioned above, declared that all these newly subscribed shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of EUR 800,000.- (eight hundred thousand euros), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement;

and

2. 129,384 (one hundred twenty-nine thousand three hundred eighty-four) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 905,688.- (nine hundred five thousand six hundred eighty-eight euros), by a contribution in kind consisting of the Neomed Receivable, for a net aggregate value of EUR 1,035,072.- (one million thirty-five thousand seventy-two euros) (the "Neomed Contribution").

Neomed, duly represented as mentioned above, declares that the value of the Neomed Contribution has been certified by the afore mentioned Independent Auditor's Report.

Neomed, duly represented as mentioned above, declares that the Neomed Receivable contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Neomed Receivable to the Company.

#### *Seventh resolution*

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of EUR 546,393.- (five hundred forty-six thousand three hundred ninety-three euros), 75,199 (seventy-five thousand one hundred ninety-nine) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to be subscribed by Boni (the "Boni New Shares").

#### *Subscription / Payment*

There now appears Boni, duly represented by Gérard Maitrejean, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Boni, by virtue of a proxy given under private seal on July 2011.

Boni, duly represented as mentioned above, declares to subscribe to the Boni New Shares, and to make payment in full for such Boni New Shares as follows:

1. 10,000 (ten thousand) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 90,000.- (ninety thousand euros), by a contribution in cash of an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros).

Boni, duly represented as mentioned above, declared that all these newly subscribed shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement;



and

2. 65,199 (sixty-five thousand one hundred ninety-nine) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 456,393.- (four hundred fifty-six thousand three hundred ninety-three euros), by a contribution in kind consisting of the Boni Receivable, for a net aggregate value of EUR 521,592.- (five hundred twenty-one thousand five hundred ninety-two euros) (the "Boni Contribution").

Boni, duly represented as mentioned above, declares that the value of the Boni Contribution has been certified by the afore mentioned Independent Auditor's Report.

Boni, duly represented as mentioned above, declares that the Boni Receivable contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Boni Receivable to the Company.

#### *Eighth resolution*

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to accept the subscription of 300,000 (three hundred thousand) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, with payment of a total share premium of EUR 2,700,000 (two million seven hundred thousand euros), by Abbott, by a contribution in cash and to allocate such shares to Abbott (the "Abbott New Shares").

#### *Intervention / Subscription / Payment*

There now intervenes Abbott, duly represented by Nicolas Mille, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Abbott, by virtue of a proxy given under private seal on July 2011.

Abbott, duly represented as mentioned above, declares to subscribe to the Abbott New Shares, with payment of a total share premium of EUR 2,700,000 (two million seven hundred thousand euros), by a contribution in cash of an amount of EUR 3,000,000 (three million euros).

Abbott, duly represented as mentioned above, declared that all these newly subscribed shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of EUR 3,000,000 (three million euros), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### *Ninth resolution*

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to amend and fully restate the Articles which shall forthwith read as follows:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Creabilis S.A." (the "Company"). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the "General Meeting"), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is drug discovery and development of biotechnology, with the aim to discover, select, develop and sale new and innovative therapeutic agents in the health and environment, pharmaceutical, biotechnology, chemicals, agriculture, energy, informatics and robotic sector.

For the accomplishment of the above corporate purpose, the Company can acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is incorporated for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The issued share capital of the Company is set at four million seven hundred fifty-five thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 4,755,378), divided into two million seven hundred and fifty thousand (2,750,000.-) class A shares (the Class A Shares), one million five thousand three hundred seventy-eight (1,005,378) class B shares (the "Class B Shares" and together with the Class A Shares, the "Preferred Shares") and one million (1,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), all subscribed and fully paid-up (collectively referred to as the "Shares"). The holders of Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders". The holders of Class B Shares are referred to as the "Class B Shareholders" and together with the Class A Shareholders, the "Preferred Shareholders". The holders of Ordinary Shares are referred to as the "Ordinary Shareholders". The Class A Shareholders, the Class B Shareholders and the Ordinary Shareholders are jointly referred to as the "Shareholders".

The Board shall also convert any Preferred Shares into Ordinary Shares in accordance with the provisions set out in article 16 of the Articles. To give effect to the conversion, the Board is duly empowered to modify the register of Shares of the Company. The Board shall also put on the agenda of the next following General Meeting a resolution to approve the restatement of the Articles, as prepared by the Board.

The resolutions of the Board with respect to the increase of the subscribed share capital and the conversion of Preferred Shares into Ordinary Shares pursuant to this article 5.1 shall be adopted with the majorities set forth in article 8.4 herein below.

5.2. In addition to the corporate subscribed share capital, and for the purpose of the implementation of any stock option plan entered into by the Company, the authorized corporate capital is fixed at eight hundred ninety thousand Euro (EUR 890,000) divided into three hundred ninety thousand (890'000) Ordinary Shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The Board is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized corporate capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, incorporation of (distributable) reserves of the Company or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares, and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash for the purpose of the implementation of any stock option plan entered into by the Company.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years starting on the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations recording the resolutions taken on July 12, 2011 of the present deed and it may be renewed by the General Meeting.

Following each increase of the corporate capital realized and duly stated in the form provided for by the Law, article 5.1 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the Board or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Except in case of corporate capital increase within the limits of the authorized corporate capital as set forth in this Article 5.2, the Shareholder shall benefit from a preferential subscription right (as provided for by Article 32-3 of the Law) which shall apply in any case of subscription of new Shares by way of contribution in cash.

5.3 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares as resolved upon by a majority of 67% (sixty seven percent) vote in each Share class and a majority of 67% (sixty seven percent) vote of the Shareholders, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the General



Meeting) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

5.3.A The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.3.B The total cancellation amount shall be an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant interim accounts. The total cancellation amount for each of the Ordinary Shares, Class A Shares and Class B Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per Share will become due and payable by the Company.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of Shares is kept at the registered office of the Company and may be examined by each Shareholder upon request.

6.3. A Share Transfer is carried out by entering in the register of Shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code and article 40 of the Law. The Company may also accept as evidence of a Share Transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and in accordance with these Articles, and in particular article 7.9.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

##### **7.1. Permitted Transfer**

The following rules regarding the Transfer of Shares (including the right of first refusal and co-sale right) shall not apply to:

- Transfers of Shares by a Preferred Shareholder or an Investor to any of its Affiliates (which shall for the avoidance of doubt include investment funds managed by Sofinnova). The assigning Shareholder must inform all other Shareholders fourteen (14) days in advance before such a permitted transfer is executed.

- Transfers by a holder or beneficial holder of Shares (which shall for the avoidance of doubt include Ordinary Shares held by such Shareholder) which is an investment fund or by its trustee, custodian or nominee (i) to any trustee, nominee or custodian or an Affiliate thereof for such investment fund and vice versa or, upon liquidation of the investment fund, to any limited partner thereof; and (ii) to any other investment fund or an Affiliate thereof, or its trustee, nominee or custodian, managed or advised by the same manager or adviser as any such fund;

- Transfers occurring pursuant to the provisions of these Articles; and

- Transfers by a Founder to: (i) the spouse or the father, grandfather, children or grandchildren of such Founder; (ii) in case of death of an Founder, to his/her spouse or legal heirs.

The acquiring Person/s pursuant to this article 7.1 is hereinafter referred to as the "Permitted Transferee".

In the event of Transfer by a Shareholder pursuant to the above paragraph, if the Affiliates who acquired the Shares ceases to be an Affiliate, the transferring Shareholder or one of its Affiliates shall repurchase the Shares of such former Affiliate upon request of the Company.

If, pursuant to a Permitted Transfer, a Shareholder transfers its Shares to more than one Person, such Persons must elect one representative representing these Shares for all purposes related to the shareholding (including voting rights and sale of such Shares).

##### **7.2. Adherence - Right of First Refusal - Pre-emptive Rights**

No shareholder shall transfer any Share to any person other than an existing shareholder, unless as a condition precedent to such transfer, the transferee of such Shares shall have executed and delivered a deed of adherence providing that such transferee will become party to any shareholders' agreement which might have been entered into by all shareholders of the Company from time to time, and that any Shares held by such transferee will be subject to the provisions of any such shareholders' agreement.

If a Shareholder (the "Seller") desires to transfer all or part of its Shares to any Person (including another Shareholder) (the "Buyer"), such Seller shall beforehand offer its Shares first to the other Shareholders (together the "Other Shareholders") pursuant to the following provisions.

The Seller must first send by registered mail to each Other Shareholder and to the Company a written notice (the "Sale Notice"), which shall state (i) the number and class of Shares subject to Transfer (the "Offered Shares"), (ii) the price per Share of each class offered by the Buyer (the "Sale's Price"), (iii) the name and address of the Buyer, and (iv)

the other terms and conditions offered by the Buyer. Furthermore, if the Buyer is a privately held legal entity, the Seller shall reveal the Other Shareholders with the identity of the Buyer's majority shareholder or majority indirect beneficial owner. Finally, the Sale Notice shall be signed by the Seller and contain the following wording: "The undersigned Shareholder hereby warrants that to its best knowledge [the name of the Buyer] is a solvent person, acting in good faith, in its own name and not as a fiduciary. Furthermore, the undersigned Shareholder warrants that to its best knowledge the Sale's Price is offered in good faith by the Buyer and represents the whole consideration offered for the Shares sold."

A Sale Notice that would not fulfil the above conditions shall be null and void. The Board shall notify the Seller in writing of the missing conditions to fulfil to serve a valid Sale Notice within a reasonable delay.

If the Sale's Price offered by the Buyer for the Offered Shares is no cash or if the Transfer is to be made for no consideration, then the Sale's Price shall be deemed to be equal to the Fair Market Value. In these circumstances, the Board shall forthwith appoint an appraiser to determine the Fair Market Value, and the Acceptance Period stipulated in the paragraph below shall only start from the day following the one on which the appraiser will have notified the Fair Market Value (by registered letter) to the Board, the Seller and the Other Shareholders.

Each Shareholder willing to exercise its right of first refusal (the "Buying Shareholder") shall give a notice thereof by registered mail (the "Notice of Acceptance") to the Seller (with a copy to the Company) within fifteen (15) Business Days upon receipt of the Sale Notice (the "Acceptance Period"). Such Notice of Acceptance shall state the number and class of the Offered Shares which the Buying Shareholder is willing to purchase.

Within 5 (five) Business Days following the term of the Acceptance Period, the Board shall notify the Selling Shareholder and all Buying Shareholders of the result of the allocation of the Offered Shares among the Buying Shareholders and the Offered Shares that can be freely Transferred by the Seller (the "Result Notice"). For that purpose, the Board will determine the allocation of the Offered Shares among the Buying Shareholders, applying the following rules:

(i) The Offered Shares shall be allocated to the Investors Buying Shareholders in accordance with the Offered Shares (or class of Offered Share) they stipulate to wish to buy in their respective Notice of Acceptance. If the intention of purchase of the Investors Buying Shareholders in respect of the Offered Shares, and/or one or several classes of Offered Shares, as expressed in the Notices of Acceptance, exceeds the actual number of Offered Shares, or class of Offered Shares, then the Offered Shares (and/or class of Offered Shares, as applicable) shall be allocated pro quota to their shareholding in the Company (without regard to the class of Shares they own) to each Investor Buying Shareholder. If such rule would lead to allocate to an Investor Buying Shareholder more Offered Shares than what is stipulated in his Notice of Acceptance, such exceeding Offered Shares shall be allocated between the other Investors Buying Shareholders pro quota to their shareholding in the Company (without regard to the class of Shares they own).

(ii) The remaining Offered Shares after allocation between the Investors Buying Shareholders (if any) shall be allocated to the Founders Buying Shareholders. The allocation shall be made in accordance with the Offered Shares (or class of Offered Share) they stipulate to wish to buy in their respective Notice of Acceptance. If the intention of purchase of the Founders Buying Shareholders in respect of the Offered Shares, and/or one or several classes of Offered Shares, as expressed in the Notices of Acceptance, exceeds the actual number of remaining Offered Shares, or class of Offered Shares, then the remaining Offered Shares (and/or class of Offered Shares, as applicable) shall be allocated pro quota to their shareholding in the Company (without regard to the class of Shares they own) to each Founder Buying Shareholder. If such rule would lead to allocate to a Founder Buying Shareholder more Offered Shares than what is stipulated in his Notice of Acceptance, such exceeding Offered Shares shall be allocated between the other Founder Buying Shareholders pro quota to their shareholding in the Company (without regard to the class of Shares they own).

(iii) The remaining Offered Shares (if any), after allocation between the Buying Shareholders in accordance with items (i) and (ii) above, can be freely Transferred from the Seller to the Buyer within 3 (three) months upon receipt of the Result Notice.

As a general matter, the sale to the Buying Shareholders shall take place under terms and conditions not less favourable to the Buying Shareholders than the one stipulated in the Sale Notice and the sale to the Buyer shall take place under terms and conditions not more favourable than the one stipulated in the Sale Notice.

The Buying Shareholders shall wire on the bank account directed by the Seller the purchase price of the Offered Shares allocated to them. Upon satisfactory evidence that the purchase price for such Offered Shares has been irrevocably settled by the Buying Shareholder, any member of the Board is appointed to record the transfer in the Company's shareholders' register. If the Seller and a Buying Shareholder refuse and/or decide that the transfer needs not be formalized in a specific agreement, the terms and conditions stipulated in the Sale Notice shall be deemed as the terms and conditions of their agreement.

The transfer of Shares made in breach of the provisions included herein, will not have any effect with respect to Shareholders nor to the Company; therefore, the Company and its directors shall not enter in the Company's shareholders register (nor in the bondholders' register) the name of the purchaser who purchased the ownership of (or any other right on) the Shares (including options, warrants or bonds convertible into Shares) in breach of the provisions set forth under this article 7.2, nor shall the purchaser be allowed to exercise the right to vote or to have other rights inherent to the Shares and to the option rights.

### 7.3. Co-Sale Right

Each Shareholder may require the Seller to co-sell such proportion of its aggregate shareholding in the Company as is equal to the proportion of the Seller's aggregate shareholding represented by the Offered Shares (on an as-converted basis), on the terms stated in the Sale Notice to the Buyer named in the Sale Notice (the "Co-Seller"). This right of co-sale must be exercised in whole and not in part only,

The Co-Seller(s) shall serve by registered mail to the Seller, the other Shareholders and the Company, a notice stating the number and class of Shares that are to be included in the sale to be made pursuant to the Sale Notice (the "Co-Sale Shares"), within 5 (five) Business Days upon receipt of the Sale Notice (the "Co-Sale Notice"). The proceeding of article 7.2. shall apply mutatis mutandis to the Co-Sale Shares. The Acceptance Period shall start upon receipt of the Co-Sale Notice.

The Seller shall, within 3 (three) Business Days upon receipt of a Co-Sale Notice, by registered mail, serve a notice on the Buyer, with copy to the Company and the Co-Seller(s), enclosing the Co-Sale Notice(s) (the "Forward Notice").

The Buyer shall, within 15 (fifteen) Business Days upon receipt of the last Forward Notice, by registered mail, serve a notice on the Seller and the Co-Seller(s), with copy to the Company, stating the aggregate number of Shares in each Share class that he is willing to purchase at the Sale's Price. For the avoidance of doubts, all other terms and conditions mentioned in the Sale Notice shall remain unchanged (the "Buyer Final Offer").

Upon receipt of the last Result Notice, the Offered Shares and the Co-Sale Shares that remain available for Transfer can be transferred in accordance with article 7.2. (the "Remaining Shares").

If the number of Remaining Shares exceeds the number stipulated in the Buyer Final Offer, the sale shall only take place provided that the Buyer accepts to buy from each of the Seller and the Co-Seller(s), a number of Shares that is calculated by reference to a ratio the numerator of which is his Offered Shares or Co-Sale Shares (as applicable) and the denominator of which is the sum of all Offered Shares and Co-Sale Shares, so that the sum of the Offered Shares and Co-Sale Shares equals the number of Shares stipulated in the Buyer Final Offer.

#### 7.4. Call Option

##### 7.4.1 General Reciprocal Call Option Right

In case the Shares of a Shareholder are subject to compulsory execution proceedings (including but not limited to declaration of bankruptcy, seizure, opening of a moratorium procedure or an agreement with major creditors) the other Shareholders (the "Entitled Shareholders") shall have a call option to buy the concerned Shareholder's Shares (the "Option Shares" - the "Call Option").

Upon being subject to any compulsory execution proceeding, the concerned Shareholder (the "Defaulted Shareholder") shall within 2 (two) Business Days serve a notice by registered letter, to each Entitled Shareholder and the Company, stating of the occurrence of a Call Option event and describing the same. In the case of a seizure or analogous proceeding, the notice shall (without limitation) mention the measures that he adopted or intends to adopt to obtain release thereof and the full details of the Person who ordered the same (the "Call Option Event Notice").

The Board shall determine in a reasonable manner the Call Option Event date, e.g. if the Call Option event consists of an insolvency proceeding, its opening date, if it is a seizure, the date thereof (the "Call Option Event Date").

The Board shall within 3 (three) Business Days upon receipt of the Call Option Event Notice, appoint an appraiser to determine the Fair Market Value of the Option Shares as at the Call Option Event Date.

The Call Option exercise period shall start as at the day following the one on which the appraiser will have notified the Fair Market Value (by registered letter) to the Company and the Shareholders, and shall be exercisable within 30 (thirty) days (the "Call Option Exercise Period").

The Entitled Shareholder who wishes to exercise his Call Option (the "Option Raising Shareholders") shall, by registered letter to the Company and to the Defaulted Shareholder, serve a Call Option exercise notice stating of the number and class of Option Shares for which he exercises the Call Option (the "Call Option Exercise Notice").

If the intention of purchase of the Option Raising Shareholders in respect of the Option Shares, and/or one or several classes of Option Shares, as expressed in the Call Option Exercise Notices, exceeds the actual number of Option Shares, or class of Option Shares, then the Option Shares (and/or class of Option Shares, as applicable) shall be allocated pro quota to their shareholding in the Company (without regard to the class of Shares they own) to each Option Raising Shareholder. If such rule would lead to allocate to an Option Raising Shareholder more Option Shares than what is stipulated in his Call Option Exercise Notice, such exceeding Option Shares shall be allocated between the other Option Raising Shareholders pro quota to their shareholding in the Company (without regard to the class of Shares they own).

Forthwith upon determining the allocation of the Option Shares between the Option Raising Shareholders, the Board shall notify, by registered letter to the Defaulted Shareholder and the Option Raising Shareholders, the definitive allocation of the Option Shares (the "Option Shares Allocation Notice").

Within 5 (five) Business Days upon receipt of the Option Shares Allocation Notice, the Option Raising Shareholders shall wire on the bank account directed by the Defaulted Shareholder the purchase price of the Option Shares allocated to them. Upon satisfactory evidence that the purchase price for such Option Shares has been irrevocably settled by the Option Raising Shareholder, any member of the Board is hereby appointed to record the Transfer in the Company's shareholders' register.

##### 7.4.2. Creabilis Biotech's Call Option Right

Upon the occurrence of any change in the ownership structure of Creabilis Biotech and, therefore, in the event that any of the shares of Creabilis Biotech is Transferred (other than mortis causa and/or among its shareholders and/or to a Permitted Transferee) or issued to one or more Persons, either in one or a series of transactions (the "Creabilis Call Option Event"), the Founders shall have a call option to buy the Creabilis Biotech's Shares (the "Creabilis Option Shares") at a purchase price equal to the Shares' par value (the "Creabilis Call Option").

The Creabilis Call Option exercise period shall start on the earlier of (i) the date of receipt of a notice to be served by Creabilis Biotech by registered letter, to the Company and the Founders, or (ii) the date on which the Board serves by registered letter to the Founder and Creabilis Biotech, a notice explaining that it was informed (and cross checked) that a Creabilis Call Option Event occurred, and shall be exercisable within 30 (thirty) days (the "Creabilis Call Option Exercise Period").

The Founder who wishes to exercise his Creabilis Call Option (the "Creabilis Option Raising Shareholder") shall, by registered letter to the Company and to Creabilis Biotech, serve a Creabilis Call Option exercise notice stating of the number and class of Creabilis Option Shares for which he exercises the Creabilis Call Option, such number being limited to his pro quota shareholding in the Company, save that if an Founder does not exercise his Creabilis Call Option, the Creabilis Option Raising Shareholder can exercise it also in respect of the portion of the other (the "Creabilis Call Option Exercise Notice").

If (i) such Creabilis Option Raising Shareholder does not exercise the portion of the Creabilis Call Option not exercised by another Founder or (ii) no Founder exercises his Creabilis Call Option, then the Initial Investors shall be granted a call option over such Creabilis Option Shares, and the provisions of this article shall apply mutatis mutandis, provided that such Shareholders shall have 30 days from the date it is notified that it has been granted a call option over such Creabilis Option Shares to exercise its option over the Creabilis Option Shares.

Then if (i) an Initial Investor does not exercise the portion of the Creabilis Call Option not exercised by another Initial Investor or (ii) no Initial Investor exercises his Creabilis Call Option, then the other Shareholders (other than Creabilis Biotech) shall be granted a call option over such Creabilis Option Shares, and the provisions of this article shall apply mutatis mutandis, provided that such Shareholders shall have 30 days from the date it is notified that it has been granted a call option over such Creabilis Option Shares to exercise its option over the Creabilis Option Shares.

Forthwith upon determining the allocation of the Creabilis Option Shares between the Creabilis Option Raising Shareholders, the Board shall notify, by registered letter to Creabilis Biotech and the Creabilis Option Raising Shareholders, the definitive allocation of the Creabilis Option Shares (the "Creabilis Option Shares Allocation Notice").

Within 5 (five) Business Days upon receipt of the Creabilis Option Shares Allocation Notice, the Creabilis Option Raising Shareholders shall wire on the bank account directed by Creabilis Biotech the purchase price of the Creabilis Option Shares allocated to him. Upon satisfactory evidence that the purchase price for such Creabilis Option Shares has been irrevocably settled by the Creabilis Option Raising Shareholder, any member of the Board is hereby appointed to record the Transfer in the Company's shareholders' register.

#### 7.5. Bad Leaver

In the event of occurrence of a Bad Leaver Cause (the "Founder Call Option Event"), each of the Initial Investors may elect to purchase all of the Shares owned by the Founder who is a Bad Leaver (the "Founder Option Shares") at nominal value, in accordance with the procedures set forth below (the "Founder Call Option").

The Initial Investor who wishes to exercise his Founder Call Option (the "Founder Option Raising Shareholder") shall, by registered letter to the Company and to the Founder who is a Bad Leaver, serve a Founder Call Option exercise notice stating of the number and class of Founder Option Shares for which he exercises the Founder Call Option, such number being limited to his pro quota holding of Class A Shares in the Company, save that if an Initial Investor does not exercise his Founder Call Option, the Founder Option Raising Shareholder can exercise it also in respect of the portion of the other (the "Founder Call Option Exercise Notice").

If (i) such Founder Option Raising Shareholder does not exercise the portion of the Founder Call Option not exercised by another Initial Investor or (ii) no Initial Investor exercises his Founder Call Option, then the Shareholders (other than any Founder who is a Bad Leaver) shall be granted a call option over such Founder Option Shares, and the provisions of this article shall apply mutatis mutandis, provided that such Shareholders shall have 30 days from the date it is notified that it has been granted a call option over such Founder Option Shares to exercise its option over the Founder Option Shares.

The Transfers of the Founder Option Shares pursuant to this article shall take place on the 5<sup>th</sup> (fifth) Business Day after the delivery of the Founder Call Option Exercise Notice. If any of the Founder Option Shares are held by Permitted Transferees of the Founder who is a Bad Leaver, then such Founder shall be responsible for procuring the Transfer of the relevant Shares by such Permitted Transferees.

Forthwith upon determining the allocation of the Founder Option Shares between the Founder Option Raising Shareholders, the Board shall notify, by registered letter to the Founder who is a Bad Leaver and the Founder Option Raising Shareholders, the definitive allocation of the Founder Option Shares (the "Founder Option Shares Allocation Notice").

The Founder Option Raising Shareholders shall wire on the bank account directed by the Founder who is a Bad Leaver the purchase price of the Founder Option Shares allocated to him at the latest on the 5<sup>th</sup> (fifth) Business Day after the

delivery of the Founder Call Option Exercise Notice. Upon satisfactory evidence that the purchase price for such Founder Option Shares has been irrevocably settled by the Founder Option Raising Shareholder, any member of the Board is hereby appointed to record the Transfer in the Company's shareholders' register.

#### 7.6. Drag Along

Notwithstanding the provision of article 7.2 above and provided that (i) it appears from a Sale Notice or a Buyer Final Offer that a Buyer offers to buy from one or several Shareholders a number of Shares representing, in the aggregate, more than 50% (fifty percent) of the Company's share capital (thus determining a change of control therein), and (ii) a simple majority of the Preferred Shareholders send a Sale Notice stating their intent to sell all or part of their Shares of the Company to the offering Buyer(s), the remaining Shareholders, irrevocably agree to transfer a percentage (but not less than such percentage) of their Shares equal to the highest percentage of the Shares constituting the subject matter of the Preferred Shareholders' Co-Sale Notice, with respect to the total amount of Shares owned by each Preferred Shareholder. By way of example if the Preferred Shareholder who intends to sell the highest percentage of its Shares intends to sell 80% of its Shares, then each other Shareholder shall sell 80% (eighty percent) of its Shares to such Buyer.

The sale of its Shares by each Shareholder shall be made under the terms and conditions set forth in the Sale Notice, in particular at the Sale's Price, subject to the following conditions:

(a) no Shareholder shall be required to make any representation, covenant or warranty in connection with such sale, other than as to such Shareholder's ownership and authority to sell, free of liens, claims and encumbrances, the shares of capital stock proposed to be sold by such Shareholder;

(b) the consideration payable with respect to each Share in each class as a result of such sale is the same (except for cash payments in lieu of fractional shares) as for each other Share in such class;

(c) each class of Shares will be entitled to receive the same form of consideration (and be subject to the same indemnity and escrow provisions) as a result of such sale and no Shareholder shall be required to accept consideration in such sale other than cash or equity securities of an entity whose securities are traded on any United States of America or Canadian stock exchange, on any European regulated market (within the meaning ascribed to it in the Directive 2004/39/EC of the European Parliament and of the Council dated 21 April 2004), on the Tokyo stock exchange, the Shanghai stock exchange or the Hong Kong stock exchange;

(d) the payment with respect to each Share is an amount at least equal to the amount payable with respect to such Share in accordance with article 7.9;

(e) except as agreed to by a Shareholder, no Shareholder shall be obligated under any nonsolicitation or non-competition provisions or otherwise subjected to any restriction in the scope or nature of the Shareholder's business activities in connection with such sale;

(f) no Shareholder shall be liable for the inaccuracy of any representation or warranty made by any other party in connection with such sale, other than the Company (except to the extent that funds may be paid out of an escrow established to cover breach of representations, warranties and covenants of the Company as well as breach by any Shareholder of any of identical representations, warranties and covenants provided by all Shareholders); and

(g) the liability for indemnification, if any, of such Shareholder in such sale and for the inaccuracy of any representations and warranties made by the Company or the Shareholders in connection with such sale, is several and not joint with any other party (except to the extent that funds may be paid out of an escrow established to cover breach of representations, warranties and covenants of the Company as well as breach by any Shareholder of any of identical representations, warranties and covenants provided by all Shareholders), and is pro rata in proportion to, and does not exceed, the amount of consideration paid to such Shareholder in connection with such sale.

The proceeds of the sales made in application of this article shall be distributed according to the Preference Rights in case of Liquidity Event set forth in article 7.9.

The procedural rules in article 7.2 above and article 7.3 above shall be subordinated to the Right of Drag Along in any circumstances.

#### 7.7. Pledges and encumbrances

No pledge or other encumbrance on the Shares shall be granted or constituted without the consent of the Shareholders together representing at least  $\frac{3}{4}$  (three quarters) of the share capital of the Company. The consent shall be documented in writing or in the minutes of a General Meeting.

Any pledge or encumbrance on the Shares executed in breach of the above provisions, will not have any effect with respect to the Company; therefore, the Company and its directors shall not enter in the Company's shareholders register the pledge or encumbrance, nor shall the pledgee be allowed to exercise the right to vote or any other rights inherent to the pledged or encumbered Shares.

#### 7.8. Listing and Registration

Notwithstanding the provision of article 7.2 above, the Shareholders agree to a lock-up (prohibition to sell Shares) subsequent to an Initial Public Offering or a secondary offering announced within 6 (six) months after the first trading day, for the duration recommended by the Board and approved in writing by Preferred Shareholders representing together at least 67% (sixty-seven percent) of the outstanding Preferred Shares and which shall not exceed 6 (six) months starting from the first trading day.



If the Company receives a written request from Shareholders representing at least 67% (sixty-seven percent) of the Class A Shares that the Company effect the registration under the U.S. 1933 Act of registrable securities, then the Company shall, within ten (10) Business Days of the receipt thereof, give written notice of such request to all Shareholders and shall, at its own cost, use commercially reasonable efforts to effect such a registration as soon as practicable and in any event within seventy-five (75) days of the receipt of such request. The Company may defer such registration by up to six (6) months if the Board decides so based on a justified reason. The Company's obligations cease when it has affected two registrations which have been offered to all Shareholders. If (but without any obligation to do so) the Company proposes to make a registration under the U.S. 1933 Act in connection with the public offering of any Shares, the Company shall offer all Shareholders to participate in such registration free of charge. In connection with any offering involving an underwriting of Shares, the Company shall not be allowed to include any of the Shareholder's Shares in such underwriting unless such Shareholder accepts the terms of the underwriting as agreed upon between the Company and the underwriters selected by it, and then only in such quantity, if any, as in the opinion of the underwriters, marketing factors allow.

#### 7.9 Preference Rights in case of Liquidity Event

In the event of:

- liquidation or winding up of the Company;
- a sale of all or the majority of the assets of the Company (whether by way of a single transaction or a series of related transactions and whether to a single buyer or to a multitude of buyers related among them);
- a merger involving the Company, with the exception of any merger in which the Shareholders of the Company immediately prior to such transaction hold, after such transaction, at least fifty percent (50%) of the outstanding share capital of the Company or the surviving company;
- a change of Control into the corporate capital of the Company;
- an Initial Public Offering, which is not a Qualified IPO; or
- any distribution of dividends,

the Preferred Shareholders will be entitled to receive, with preference on any other Shareholders, an amount equal to one (1) time the Issue Price attached to each Preferred Shares plus an interest thereon equal to 8% (compounded per year), less the dividends paid to such Preferred Shareholders in respect of its Preferred Shares.

Subsequently, all Shareholders will receive their pro rata share of any remaining proceeds, on an as converted basis.

In the event of a liquidation of the Company, the above preference rights shall apply to the aggregate amount of the liquidation proceeds to be distributed to the Shareholders (including any distribution of the share capital and reserves) and in case of merger the preference rights shall apply mutatis mutandis to the securities received in exchange for the Shares.

Without prejudice to the foregoing, upon the occurrence of the consummation of an Initial Public Offering, which is not a Qualified IPO, each Investor shall convert its Preferred Shares into Ordinary Shares (disregarding any fraction of share). For that purpose, the Board shall determine the amount of proceeds each Investor would have been entitled to receive upon the occurrence of a Liquidity Event on that date of pre-money (i.e. pre-IPO) valuation of the Company (the "Entitlement to Return").

Each Investor shall receive upon conversion of its Preferred Shares a number of Ordinary Shares determined so as to entitle such Investor, post conversion, to the same Entitlement to Return. The additional Ordinary Shares assigned to the Investors pursuant to the conversion shall be paid-up by the automatic capitalisation of any amount standing to the credit of the share premium account or any other available reserve of the Company and those additional Ordinary Shares shall be issued at par value and fully paid-up.

For the avoidance of doubt, all Founders undertake to exercise their voting rights at such General Meeting to give effect and implement this article 7.9. A Founder voting in breach of his undertaking will be considered as a Bad Leaver and article 7.5 above shall apply.

### III. Management - Representation

#### Art. 8. Board of directors.

##### 8.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of five (5) members, who need not be Shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) in accordance with rules laid down in article 10.2 and determines their remuneration. Directors shall be elected for a term lasting until the next annual General Meeting called to approve the annual report of the preceding business year and are reeligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.



(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

#### 8.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) With unanimous consent of the Class A Directors, the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect will be delegated to the Chief Executive Officer ("CEO") appointed by the General Meeting pursuant to article 10.2 (2)(i).

(iv) The Board shall have the powers assigned to it by the law, in particular, but not limited to, by articles 50 until 60 bis of the Law and these Articles, and be authorized to make decisions on all matters except for those which by law or pursuant to the provisions of this Articles may be determined exclusively by the meeting of Shareholders.

#### 8.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings. The chairman shall be the independent member of the Board appointed by the General Meeting pursuant to article 10.2 (2)(ii).

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg. The Board shall hold its meetings at least 6 (six) times per year of which at least 2 (two) times in person.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or at a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present. Without prejudice to article 8.4 herein below, resolutions of the Board are validly taken by the simple majority of the votes casted and each Board member shall have one vote. In case of equal division of the votes, the chairman of the Board shall not have the casting vote. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

(x) The members of the Board shall not be entitled to any compensation for their services, except for the independent director appointed pursuant to article 10.2 (2)(ii) whose remuneration will be determined by the General Meeting. The Company shall reimburse the Board members reasonable and duly document out of pocket expenses incurred in the pursuit of the Company's business (including expenses for travel and communication).

(xi) The Board may internally set up an audit, an appointment and a compensation committee with proposing and consultative functions.

The Board as well as each committee may invite an observer to attend all meetings of the relevant committee or of the Board. This observer shall not be considered as a member of the committee or of the Board.

#### 8.4. Board resolutions and acts requiring Qualified Majority of the Board

(i) The resolutions on the following matters shall be reserved to the exclusive competence of the Board and shall be validly adopted by the simple majority of the votes casted and the affirmative vote of the Class A Directors:

a) approve or make any material change to any operational plan, to the annual budget or to the business plan;

b) approve any increase of the authorized share capital and/or calling any increase of share capital, and/or any conversion of Preferred Shares in Ordinary Shares made in accordance with article 5.2;

- c) incur unbudgeted expenditure in excess of fifty thousand euro (EUR 50,000.-);
  - d) agree to credit lines, borrowings (of any kind) or leases (or guarantee, directly or indirectly, or permit any Subsidiary to guarantee, directly or indirectly) over fifty thousand euro (EUR 50,000.-);
  - e) agree to enter into any transaction with any company that controls, is controlled by, or is under common control with the Company;
  - f) enter into, permit any subsidiary to enter into, or approve, any agreement for the acquisition (or sale) of any business through purchase (or divestiture) of assets, purchase (or sale) of stock or otherwise, for any transaction valued at more than fifty thousand euro (EUR 50,000.-) individually or one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in aggregate in any fiscal year;
  - g) adopt a stock option plan and grant stock options;
  - h) create or close a subsidiary;
  - i) any transfer, license, sale, assignment, pledge or encumbrance by the Company or Subsidiary of their intellectual property rights;
  - j) appointment and dismissal of managers;
  - k) make material changes to the compensation of managers;
  - l) enter or agree to enter into any agreements or transactions with related parties to the Ordinary Shareholders as defined in International Accounting Standard 24;
  - m) decisions on the exercise of the right of vote in the shareholders' meeting of any Subsidiary called to resolve on the appointment, compensation and revocation of the directors and auditors (if any) of the relevant Subsidiary;
  - n) decisions on the exercise of the right of vote in the shareholders' meeting of any Subsidiary with respect to the matters listed under paragraphs (a) to (q) of articles 10.3 (vii) and 10.3 (ix) as applicable, mutatis mutandis, to the relevant Subsidiary; or
  - o) make, or permit any Subsidiary to make, any loan or advance to, or own any stock or other securities of, any Subsidiary or other corporation, partnership, or other entity unless it is wholly owned by the Company.
- (ii) For all other matters, the Board shall adopt resolutions in accordance with article 8.3 (vi).

#### 8.5. Representation

The Company is bound towards third parties by the joint or single signature of any director(s) or other persons to whom special signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2. of the Articles.

**Art. 9. Liability of the directors.** The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 10. General Meetings of Shareholders.

##### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at General Meetings. The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

(iii) The Preferred Shareholders have the following enhanced financial and information rights:

- to receive audited financial statements within 180 (one hundred eighty) days of year-end;
- to receive the unaudited monthly financial statements within 15 (fifteen) days of month-end;
- to receive the unaudited quarterly financial statements, including comparison to budget as well as annual forecasts within 30 (thirty) days of quarter-end;
- to receive the quarterly research and development report on material development prospects, within 30 (thirty) days of quarter-end;
- to receive the annual budget and operating plan no later than 30 (thirty) days prior to the commencement of each fiscal year, it being understood that the format of the budget and of the associated information shall be specified by the Board.

##### 10.2. Appointment of the directors by the General Meeting

(1) The Board will be composed of 5 (five) members, appointed by the General Meeting on the basis of the vote list mechanism in accordance with the following provisions.

Sofinnova and Neomed shall be entitled to submit, also through a third party or a trust company, one (and only one) list of candidates suitable to be elected as directors of the Company. The two class A directors will be selected among candidates of each list proposed by Sofinnova and Neomed and the General Meeting will appoint the two candidates who received the higher number of votes at the General Meeting (the "Class A Directors").

The founder director will, similarly, be selected among candidates of list(s) proposed by the Founders and the General Meeting will appoint the candidate who received the higher number of votes at the General Meeting (the "Founder Director").

(2) In addition to the provisions of paragraph (1) above the following shall apply:

(i) the fourth component of the Board will be appointed by the General Meeting as the CEO; and

(ii) the fifth component of the Board will be appointed by the General Meeting after having obtained the unanimous consent of the Class A Directors and of the Founder Director. Such Board member shall be a recognized industry expert and shall be qualified as independent director (in the sense that he will not deal with, nor have dealt with, neither indirectly with the company or with subjects connected to the Company, relationships so as currently bias his free judgment).

(3) Whenever a Board member ceases his/her office, due to resignation, dismissal, death or any other reason the other directors will have to immediately call for a meeting to substitute the missing member. In the event that the ceasing director was one of the directors suggested by Sofinnova or Neomed pursuant to paragraph (1) above, the ceasing director will be replaced by the second candidate of the list (submitted by Sofinnova or Neomed, as the case may be) who received the second higher number of votes at the General Meeting. In the event that the ceasing director was the Founder Director suggested by the Founders pursuant to paragraph (1) above, the substitute will be replaced by the second candidate of the list (submitted by the Founders) who received the second higher number of votes at the General Meeting. The mandate of the new director so appointed will expire together with those in charge at the time of his appointment.

(4) At any time, Sofinnova, Neomed and the Founders shall have the power to request the General Meeting to remove the Board member they have proposed pursuant to paragraph (1) above and to propose a new Board member in his replacement, applying the above appointment proceeding.

10.3. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Save as provided in paragraph (ix) below, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast and with the special majority provided in paragraph (ix) below.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

(ix) The votes representing at least 67 % (sixty-seven percent) of each class of shares and the votes representing at least 67 % (sixty-seven percent) of the Preferred Shareholders acting as a single class shall be required for the following decisions:

a) alter or amend the preferences, privileges or rights attached to the Shares other than the Class B Shares; and

b) authorize or designate any equity security senior to or on parity with any outstanding series of Class A Shares in regard to redemption, liquidation preference, voting or dividends.

(x) The votes representing at least 85% (eighty-five percent) of the Class B Shares shall be required for the following decisions:

a) alter or amend the preferences, privileges or rights attached to the Class B Shares; and

b) authorize or designate any equity security senior to or on parity with any outstanding series of Class B Shares in regard to redemption, liquidation preference, voting or dividends.

(xi) The votes representing at least 67% (sixty-seven percent) of the Preferred Shareholders acting as a single class shall be required for the following decisions:

- a) authorize, or issue any Shares or securities convertible into Shares;
- b) redeem, purchase or otherwise acquire any Shares of the Company;
- c) declare or pay any dividend or make any other distribution on any Shares (including any distribution of reserves);
- d) effect a merger, consolidation, sale of all or substantially all of the assets, or other reorganization of the Company (or a Subsidiary) in which Control of the Company (or a Subsidiary) is Transferred;
- e) authorize a liquidation of the Company (unless otherwise provided by the law);
- f) adopt or grant of any options pursuant to any stock options plan or scheme, or amend the ESOP;
- g) increase the number of Shares reserved for issuance to employees and consultants of the Company;
- h) amend any provision of the Articles;
- i) increase or decrease the size of the Board;
- j) undertake an Initial Public Offering;
- k) adopt any resolutions of variation of the share capital; or
- l) any transfer, license, sale, assignment, pledge or encumbrance by the Company or Subsidiary of their intellectual property rights.

All Shareholders agree that the premium reserves of the Company created by the issuance of Shares above their nominal value shall be entirely used for the future financing and expenses of the Company.

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréés and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed three (3) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises agréés must verify whether the above conditions have been satisfied.

14.4. Whenever the meeting deliberates the distribution of dividends, they should be distributed between shareholders as follows:

(i) until the Preferred Shareholders have received an amount of dividends per each Preferred Share owned, equal to the Issue Price, plus an interest thereon at the rate of 8% per year, the Preferred Shareholders are entitled to receive in proportion of their participation ninety-nine per cent (99%) of the dividends, and the Ordinary Shareholders are entitled to receive one per cent (1%) dividend rights pro rata their shareholding; and

(ii) when the Preferred Shareholders will have received an amount of dividends per each Preferred Share, equal to the Issue Price, plus an interest thereon at the rate of 8%, the dividends will be distributed among all the Shareholders pro rata to the Shares owned (both Ordinary and Preferred Shares).

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 15. Dissolution - liquidation.

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in accordance with the provisions of article 14 above.

15.3 In the event of a liquidation of the Company, the above preference rights shall apply to the aggregate amount of the liquidation proceeds to be distributed to the Shareholders (including any distribution of the share capital and reserves) and in case of merger the preference rights shall apply mutatis mutandis to the securities received in exchange for the Shares.

## VII. Conversion

### Art. 16. Conversion.

16.1 At any moment, any Preferred Shareholder shall be entitled to request that all or part of its Preferred Shares are converted into Ordinary Shares in the ratio of 1 (one) Ordinary Share for each Preferred Share requested for conversion, subject to adjustments of the conversion ratio in case of any share capital reorganization, stock splits, dividends, recapitalization and the like. To exercise the abovementioned conversion right, the relevant Preferred Shareholder shall send a written notice to the Board requesting the conversion of its Preferred Shares into Ordinary Shares (the "Notice of Conversion").

Within fifteen (15) days upon receipt of the Notice of Conversion, the Board shall take a resolution, within the delegation of power made in accordance with article 5.1 above, to give effect to the conversion of the Preferred Shares into Ordinary Shares.

16.3 Pre-emptive rights shall be excluded for the all Shareholders other than the Preferred Shareholder(s) requesting the conversion of its/their Preferred Shares into Ordinary Shares.

16.4 Without prejudice to articles 7.9 and 16.1 herein above, any and all Preferred Shares shall be automatically converted into an equal number of Ordinary Shares upon occurrence of the consummation of a Qualified IPO.

Within fifteen (15) days as from the date of occurrence of such event, the Board shall take a resolution, within the delegation of power made in accordance with article 5.1 above, to give effect to the conversion of the Preferred Shares into Ordinary Shares.

## VIII. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.



## VIII. Definitions

"Affiliate" means, with respect to any Person, any other Person directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with such Person or entity including, without limitation, any general partner, managing member, officer or director of such Person or any venture capital fund now or hereafter existing that is controlled by one or more general partners or managing members of, or shares the same management company with, such Person.

"Available Amount" means for each class of Shares, the relevant portion of the total amount of net profits of the Company, as determined by the Board in accordance with applicable accounting principles, and as calculated by reference to the provisions set forth in Article 14.4.

"Bad Leaver Cause" means (i) the commission of a felony or a crime involving moral turpitude or the commission of any other act or omission involving dishonesty or fraud or the commission of any act intended to materially harm the business of the Company or of any of its Subsidiaries, (ii) the breach of the non-competition undertakings set forth in any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time (iii) for those of the Founders who are either members of the Board or sole directors or employees of the Company or of any of its Subsidiaries, the commission of any act or occurrence of any event which would entitle the Company or any of its Subsidiaries to terminate the appointment of such Board member or director with cause (*révocation pour justes motifs*) or the immediate termination of such employee without paying any indemnification. The expression "Bad Leaver" shall be construed accordingly.

"Business Days" means days other than a Saturday or a Sunday when banks are open for business in Luxembourg.

"Control" (including the correlative meanings of the terms "Controlled by" and "under common Control with"), as used with respect to any Person, means (i) the record or beneficial ownership, directly or indirectly (through one or more intermediaries), of equity securities entitling such Person to exercise in the aggregate more than 50% of the voting rights in such Person, or (ii) the possession of the power to, directly or indirectly, (A) elect a majority of the board of directors (or equivalent governing body) of such Person, or (B) direct or cause the direction of the management and policies of or with respect to such Person, whether through ownership of securities, contract or otherwise.

"Creabilis Biotech" means Creabilis Biotech S.r.l., a company with registered office in Turin (Italy) at Corso Vittorio Emanuele II, 12 and registered with the Register of Companies of Turin at no. 08882940011.

"ESOP" means the employee stock option plan adopted by the Company on 14 September 2009.

"Fair Market Value" means the value of a Share such as determined by the Board in its sole discretion, as the case may be on the basis of a fairness opinion issued by a reputable investment bank or other appraiser applying a valuation methodology generally recognized as standard market practice in the field of corporate finance, this value being usually determined on the basis of the last available audited financial statements as adjusted in order to take into account the fair value of the assets and liabilities of the Company. As the case may be, the investment bank or other appraiser shall be appointed by the Board.

"Founders" means the Shareholders who are not Investors.

"Initial Investors" means together (i) Sofinnova Capital V FCPR, a French investment fund (Fonds Commun de Placement à risque), with registered office at 17, rue de Surène, 75800, Paris, France ("Sofinnova") and (ii) NeoMed Innovation IV L.P., a Jersey Limited partnership with registered office at 13, Castel Street, Jersey JE4 5UT, Chanel Islands ("Neomed").

"Initial Public Offering" means an offer for sale or subscription of the Shares on a regulated stock market.

"Investors" means together (i) Sofinnova, (ii) Neomed, and (iii) Abbott International Luxembourg S.à r.l., a company duly organized and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 145.772 ("Abbott").

"Issue Price" means, in relation to a Class A Share or a Class B Share, the price paid by the subscriber thereof upon subscription of such Class A Share or Class B Share, including for the avoidance of doubt, the share premium paid on such Class A Share or Class B Share.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, an association, a limited liability company, a joint stock company, a trust, a joint venture, an investment fund, an unincorporated organization, or a governmental entity (or any department, agency or political subdivision thereof).

"Qualified IPO" means an Initial Public Offering at an internationally recognized stock exchange raising more than Euro 50 million (fifty million Euro) in gross proceeds at minimum Euro 200 million (two hundred million Euro) pre-money valuation.

"Subsidiary" shall mean any Person directly or indirectly Controlled by or under common Control with the Company.

"Transfer" means any transfer or disposition of all or part of the ownership rights attached to the Shares, for consideration or for free, irrespective of the legal qualification of such transfer (sale, exchange, contribution or payment in kind, gift, inheritance, change of matrimonial regime, merger or similar transactions).

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately five thousand three hundred euro (€ 5,300.-).



### Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

### Declaration

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Creabilis S.A., avec siège social à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.397 (l'«Assemblée»), constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3038 page 145778 le 30 décembre 2008 et modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, précitée, daté du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1859 page 89206 le 10 septembre 2010 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Gérard Maitrejean, avocat, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Aline Nassoy, avocat, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Gérard Maitrejean, avocat, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés comme le «Bureau de l'Assemblée»).

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires de la Société (les «Actionnaires») présents ou représentés et les nombre de leurs actions sont inscrits sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente assemblée;

II. tel qu'il en ressort de la liste de présence, les 2.750.000 (deux millions sept cent cinquante mille) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et les 1.000.000 (un million) d'actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), ensemble représentant la totalité du capital social de la Société sont représentés à la présente Assemblée de telle façon que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour duquel les participants ont été informée par avance;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation de l'avis de convocation;
2. créer une nouvelle classe d'actions de la Société, étant les actions de classe B, avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les «Actions de Classe B»);
3. augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.005.378,- (un million cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros) de façon à le porter de son montant actuel de EUR 3.750.000,- (trois million sept cent cinquante mille euros) représenté par 2.750.000 (deux millions sept cent cinquante mille) Actions de Classe A et 1.000.000 (un million) d'Actions Ordinaires, avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à un montant de EUR 4.755.378,- (quatre millions sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros) par l'émission de 1.005.378 (un million cinq mille trois cent soixante-dix-huit) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et avec paiement d'une prime d'émission de EUR 8.137.646 (huit millions cent trente-sept mille six cent quarante-six euros), de telle façon que le capital social de la Société sera représenté par 2.750.000 (deux millions sept cent cinquante mille) Actions de Classe A, 1.005.378 (un million cinq mille trois cent soixante-dix-huit) Actions de Classe B et 1.000.000 (un million) d'Actions Ordinaires, avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;
4. renonciation partielle de certains actionnaires et renonciation totale par les autres actionnaires de leurs droits de souscription préférentiels en faveur de (i) Sofinnova, (ii) Neomed, (iii) Boni et (iv) Abbott (tous ces termes tels que définis ci-dessous);
5. souscription et libération intégrale de 420.795 (quatre cent vingt mille sept cent quatre-vingt-quinze) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 3.265.565,- (trois millions deux cent soixante-cinq mille cinq cent soixante-cinq euros) par Sofinnova Capital V FCPR, un fonds commun de placement à risque ayant son siège social au 17 rue de Surène, 75800, Paris («Sofinnova») - les «Nouvelles

Actions de Sofinnova») tel que suit: (i) 160.000 (cent soixante mille) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.440.000,- (un million quatre cent quarante mille euros), par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.600.000,- (un million six cent mille euros), et (ii) 260.795 (deux cent soixante mille sept cent quatre-vingt quinze) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.825.565,- (un million huit cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-cinq euros), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant net total de EUR 2.086.360,- (deux millions quatre-vingtsix mille trois cent soixante euros) détenue par Sofinnova (la «Créance de Sofinnova»), et attribuer ces Nouvelles Actions de Sofinnova à Sofinnova;

6. souscription et libération intégrale de 209.384 (deux cent neuf mille trois cent quatre-vingt-quatre) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.625.688,- (un million six cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-huit euros) par NeoMed Innovation IV L.P., un limited partnership de Jersey ayant son siège social au 13, Castel Street, Jersey JE4 5UT, Iles Anglo-Normandes («Neomed» - les «Nouvelles Actions de Neomed») tel que suit: (i) 80.000 (quatre-vingt mille) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 720.000,- (sept cent vingt mille euros), par un apport en numéraire d'un montant de EUR 800.000,- (huit cent mille euros), et (ii) 129.384 (cent vingt neuf mille trois cent quatre-vingt-quatre) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 905.688,- (neuf cent cinq mille six cent quatre-vingt-huit euros), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant net total de EUR 1.035.072 (un million trente-cinq mille soixante-douze euros) détenue par Neomed (la «Créance de Neomed»), et attribuer ces Nouvelles Actions de Neomed à Neomed;

7. souscription et libération intégrale de 75.199 (soixante-quinze mille cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 546.393,- (cinq cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt treize euros) par Alfredo Boni, né au Canada, Canavese (TO), le 25 janvier 1943, avec le code fiscal BNOLRD43A25B588L («Boni» - les «Nouvelles Actions de Boni») tel que suit: (i) 10.000 (dix mille) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros), par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros), et (ii) 65.199 (soixante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 456.393,- (quatre cent cinquante six mille trois cent quatre-vingt-treize euros), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant net total de EUR 521.592,- (cinq cent vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-douze euros) détenue par Boni (la «Créance de Boni»), et attribuer ces Nouvelles Actions de Boni à Boni;

8. acceptation, souscription et libération intégrale par Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société constituée et existant valablement sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 145.772 («Abbott»), de 300.000 (trois cent mille) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 2.700.000,- (deux millions sept cent mille euros), par un apport en numéraire d'un montant de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) (les «Nouvelles Actions d'Abbott»), et d'attribuer ces Nouvelles Actions d'Abbott à Abbott;

9. sous le visa du rapport du conseil d'administration préparé en accord avec l'Article 32.3 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, modification et refonte totale des statuts de la Société (les «Statuts») incluant une augmentation et prolongation du capital social autorisé de son montant actuel de EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt dix mille euros) à EUR 890.000,- (huit cent quatre-vingt dix mille euros) avec la possibilité pour le conseil d'administration de limiter et/ ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société; et

10. divers.

#### *Première résolution*

En conformité avec l'article 10.3 (ii) des Statuts, l'assemblée générale des Actionnaires DECIDE de renoncer aux avis de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale des Actionnaires DECIDE de créer une nouvelle classe d'actions de la Société, étant les Actions de Classe B, avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des Actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.005.378,- (un million cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros) de façon à le porter de son montant actuel de EUR 3.750.000,- (trois million sept cent cinquante mille euros) représenté par 2.750.000 (deux millions sept cent cinquante mille) Actions de Classe A et 1.000.000 (un million) d'Actions Ordinaires, avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à un montant de EUR 4.755.378,- (quatre millions sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros) par l'émission de 1.005.378 (un million cinq mille trois cent soixante-dix-huit) Actions de Classe B, d'une valeur

nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et avec paiement d'une prime d'émission de EUR 8.137.646 (huit millions cent trente-sept mille six cent quarante-six euros), de telle façon que le capital social de la Société sera représenté par 2.750.000 (deux millions sept cent cinquante mille) Actions de Classe A, 1.005.378 (un million cinq mille trois cent soixante-dix-huit) Actions de Classe B et 1.000.000 (un million) d'Actions Ordinaires, avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des Actionnaires DECIDE d'approuver (a) la renonciation partielle accordée par (i) Sofinnova, (ii) Neomed, et (iii) Boni et (b) la renonciation totale par les autres actionnaires de leur droit préférentiel de souscription en faveur de (i) Sofinnova, (ii) Neomed, (iii) Boni et (iv) Abbott.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des Actionnaires DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 3.265.565,- (trois millions deux cent soixante-cinq mille cinq cent soixante-cinq euros), 420.795 (quatre cent vingt mille sept cent quatre-vingt-quinze) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à souscrire par Sofinnova (les «Nouvelles Actions de Sofinnova»).

#### *Souscription / Paiement*

Comparet maintenant Sofinnova, dûment représenté par Gérard Maitrejean, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisé de Sofinnova, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en juillet 2011.

Sofinnova, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Actions de Sofinnova, et d'effectuer une libération intégrale pour ces Nouvelles Actions de Sofinnova telle que suit:

1. 160.000 (cent soixante mille) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.440.000 (un million quatre cent quarante mille euros), par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 1.600.000,- (un million six cent mille euros).

Sofinnova, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que ces nouvelles actions souscrites ont été entièrement libérées en numéraire et que la Société a à sa disposition la somme totale de EUR 1.600.000,- (un million six cent mille euros), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat;

et

2. 260.795 (deux cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quinze) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission de EUR 1.825.565,- (un million huit cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-cinq euros), par un apport en nature consistant en la Créance de Sofinnova, d'une valeur nette totale de EUR 2.086.360,- (deux million quatre-vingt-six mille trois cent soixante euros) (l'«Apport de Sofinnova»).

Sofinnova, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport de Sofinnova a été certifiée par un rapport de PricewaterhouseCoopers Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé émis le 12 juillet 2011 (le «Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé»), qui conclut ainsi:

«D'après notre revue, rien n'est venu à notre attention qui puisse laisser penser que la valeur totale de l'apport en nature ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmenté de la prime d'émission, des actions de classe B à émettre en contrepartie.»

Un tel rapport restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sofinnova, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que la Créance de Sofinnova, qui est ici apportée en nature, est libre de tout privilège et qu'il ne subsiste aucune restriction à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions appropriées ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour parfaire un transfert valable de la Créance de Sofinnova à la Société.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des Actionnaires DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.625.688,- (un million six cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-huit euros), 209.384 (deux cent neuf mille trois cent quatre-vingt-quatre) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à souscrire par Neomed (les «Nouvelles Actions de Neomed»).

#### *Souscription / Paiement*

Comparet maintenant Neomed, dûment représenté par Gérard Maitrejean, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisé de Neomed, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en juillet 2011.

Neomed, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Actions de Neomed, et d'effectuer une libération intégrale pour ces Nouvelles Actions de Neomed telle que suit:

1. 80.000 (quatre-vingt mille) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 720.000 (sept cent vingt mille euros), par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 800.000,- (huit cent mille euros).

Neomed, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que ces nouvelles actions souscrites ont été entièrement libérées en numéraire et que la Société a à sa disposition la somme totale de EUR 800.000,- (huit cent mille euros), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat;

et

2. 129.384 (cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatre) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission de EUR 905.688,- (neuf cent cinq mille six cent quatre-vingt-huit euros), par un apport en nature consistant en la Créance de Neomed, d'une valeur nette totale de EUR 1.035.072,- (un million trente-cinq mille soixante-douze euros) (l'«Apport de Neomed»).

Neomed, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport de Neomed a été certifiée par le Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé ci-dessus mentionné.

Neomed, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que la Créance de Neomed, qui est ici apportée en nature, est libre de tout privilège et qu'il ne subsiste aucune restriction à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions appropriées ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour parfaire un transfert valable de la Créance de Neomed à la Société.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale des Actionnaires DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 546.393,- (cinq cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-treize euros), 75.199 (soixante-quinze mille cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à souscrire par Boni (les «Nouvelles Actions de Boni»).

#### *Souscription / Paiement*

Comparet maintenant Boni, dûment représenté par Gérard Maitrejean, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisé de Boni, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en juillet 2011.

Boni, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Actions de Boni, et d'effectuer une libération intégrale pour ces Nouvelles Actions de Boni telle que suit:

1. 10.000 (dix mille) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille euros), par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 100.000,- (cent mille euros).

Boni, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que ces nouvelles actions souscrites ont été entièrement libérées en numéraire et que la Société a à sa disposition la somme totale de EUR 100.000,- (cent mille euros), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat;

et

2. 65.199 (soixante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission de EUR 456.393,- (quatre cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-treize euros), par un apport en nature consistant en la Créance de Boni, d'une valeur nette totale de EUR 521.592,- (cinq cent vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-douze euros) (l'«Apport de Boni»).

Boni, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport de Boni a été certifiée par le Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé ci-dessus mentionné.

Boni, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que la Créance de Boni, qui est ici apportée en nature, est libre de tout privilège et qu'il ne subsiste aucune restriction à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions appropriées ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour parfaire un transfert valable de la Créance de Boni à la Société.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale des Actionnaires DECIDE d'accepter la souscription de 300.000 (trois cent mille) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 2.700.000,- (deux millions sept cent mille euros), par Abbott, par un apport en numéraire et d'allouer ces actions à Abbott (les «Nouvelles Actions de Boni»).

#### *Intervention / Souscription / Paiement*

Intervient maintenant Abbott, dûment représenté par Nicolas Mille, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisé de Abbott, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en juillet 2011.

Abbott, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Actions de Abbott, avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 2.700.000,- (deux millions sept cent mille euros), par un apport en numéraire par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros).

Abbott, dûment représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que ces nouvelles actions souscrites ont été entièrement libérées en numéraire et que la Société a à sa disposition la somme totale de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

## Neuvième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires DECIDE de modifier et de refondre totalement les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Creabilis S.A.» (la «Société»). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil d'administration (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale»), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la découverte de médicaments et le développement de la biotechnologie dans le but de découvrir, choisir, développer et vendre de nouvelles substances thérapeutiques innovantes dans le domaine de la santé et de l'environnement, dans le secteur pharmaceutique, de la biotechnologie, de la chimie, de l'agriculture, de l'énergie, de l'informatique et de la robotique.

Pour accomplir l'objet social ci-dessus, la Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des billets à ordre, obligations et titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

### II. Capital - Actions

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit Euros (EUR 4.755.378,-) divisé en deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), un million cinq mille trois cent soixante-dix-huit (1.005.378) actions de classe B (les «Actions de Classe B») et ensemble avec les actions de Classe A, les «Actions Préférentielles») et un million (1.000.000) d'actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), toutes souscrites et entièrement libérées (désignées collectivement comme les «Actions»). Les détenteurs d'Actions de Classe A sont désignés comme



les «Actionnaires de Classe A». Les détenteurs d'Actions de Classe B sont désignés comme les «Actionnaires de Classe B». Les détenteurs d'Actions Ordinaires sont désignés comme les «Actionnaires Ordinaires». Les Actionnaires de Classe A, les Actionnaires de Classe B et les Actionnaires Ordinaires sont désignés conjointement comme les «Actionnaires».

Le Conseil devra également convertir n'importe quelle Action Préférentielle en Action Ordinaire conformément aux dispositions fixées à l'article 16 des Statuts. Pour donner effet à la conversion, le Conseil est dûment autorisé à modifier le registre des Actions de la Société. Le Conseil peut aussi porter à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale une résolution pour approuver la refonte des Statuts, préparée par le Conseil.

Les résolutions du Conseil concernant l'augmentation du capital social souscrit et la conversion d'Actions Préférentielles en Actions Ordinaires en vertu de cet article 5.1 seront adoptées aux majorités fixées à l'article 8.4 ci-dessous.

5.2. En plus du capital social souscrit et dans le but de mettre en œuvre tout programme d'options d'achat d'actions conclu par la Société, le capital social autorisé est fixé à huit cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 890.000) représenté par huit cent quatre-vingt dix mille (890.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Le Conseil est autorisé et a le pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire ou en nature, par la conversion des créances ou titres convertibles, dès l'exercice de garanties (warrants) ou options d'achat d'actions, constitution de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions, et

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires si les actions sont émises contre paiement en numéraire pour les besoins de la mise en place de programme d'option d'achat conclu par la Société.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations qui enregistre les résolutions prises le 12 juillet 2011 par le présent acte et elle peut être renouvelée par l'Assemblée Générale.

Suivant chaque augmentation du capital social effectuée et dûment mentionnée dans le formulaire prévu par la Loi, l'Article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation effective; cette modification sera enregistrée de forme probante par le Conseil ou par toute personne dûment autorisée et habilitée par le Conseil à cet effet.

Sauf dans le cas d'une augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé tel que prévu à l'Article 5.2, l'Actionnaire bénéficiera d'un droit de souscription préférentiel (tel que prévu à l'Article 32-3 de la Loi) qui s'appliquera dans tous les cas de souscription de nouvelles Actions par voie d'apport en numéraire.

5.3. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'Actions telle qu'adoptée par une majorité de 67% (soixante-sept pour cent) des votes dans chaque classe d'Actions et une majorité de 67% (soixante-sept pour cent) des votes des Actionnaires, cette classe d'Actions donne droit à leurs détenteurs au prorata de leur actionnariat dans cette classe au Montant Disponible (avec la limitation toutefois au montant total d'annulation tel que fixé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs des actions de la classe d'actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par action pour chaque action de la classe concernée et annulée qu'ils détiennent.

5.3.A La valeur d'annulation par action sera calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre d'actions en circulation dans la classe d'actions à racheter et à annuler.

5.3.B Le montant total d'annulation sera le montant fixé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires concernés. Le montant total d'annulation pour chacune des Actions Ordinaires, des Actions de Classe A et des Actions de Classe B sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf décision contraire de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à condition toutefois que le montant total d'annulation ne soit jamais plus élevé que ce Montant Disponible.

Au moment du rachat et de l'annulation des actions de la classe concernée, la valeur d'annulation par Action deviendra due et exigible par la Société.

## **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des Actions est conservé au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une Cession d'Actions s'effectue par l'inscription dans le registre des Actions, d'une déclaration de cession, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants habilités et suivant une notification à la Société ou l'accord par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil et l'article 40 de la Loi. La Société peut également accepter comme preuve de Cession d'Actions d'autres documents attestant le contrat conclu entre le cédant et le cessionnaire.

6.4 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et conformément aux présents Statuts et en particulier à l'article 7.9.



## **Art. 7. Cession d'Actions.**

### **7.1 Cession Autorisée**

Les règles suivantes concernant la Cession d'Actions (en ce compris le droit de premier refus et le droit de sortie conjointe) ne s'appliqueront pas aux:

- Cessions d'Actions par un Actionnaire Préférentiel ou un Investisseur à l'un quelconque de ses Affiliés (qui comprendra dans un souci de clarté les fonds d'investissement gérés par Sofinnova). L'Actionnaire cédant doit informer tous les autres Actionnaires quatorze (14) jours avant la réalisation de cette cession autorisée;

- Cessions par un détenteur ou bénéficiaire économique des Actions (qui comprendra dans un souci de clarté les Actions Ordinaires détenues par cet Actionnaire) qui est un fonds d'investissement ou par sa fiduciaire, son dépositaire ou mandataire (i) à toute fiduciaire, tout mandataire ou dépositaire ou un Affilié de ceux-ci pour ce fonds d'investissement et vice versa, ou à la liquidation du fonds d'investissement à tout associé; et (ii) à tout autre fonds d'investissement ou Affilié de celui-ci, ou sa fiduciaire, son mandataire ou dépositaire, géré ou conseillé par le même administrateur ou conseiller que ce fonds;

- Cessions qui surviennent en vertu des dispositions des présents Statuts;

- Cessions par un Fondateur: (i) au conjoint ou au père, grand-père, enfant ou petits-enfants de ce Fondateur; (ii) en cas de décès d'un Fondateur, à son conjoint ou héritiers légaux.

La ou les Personnes acquéreuses en vertu de cet Article 7.1 est/sont désignée(s) ci-après comme le «Cessionnaire Autorisé».

En cas de Cession par un Actionnaire conformément au paragraphe ci-dessus, si les Affiliés ayant acquis les Actions cessent d'être Affilié, l'Actionnaire cessionnaire ou un de ses Affiliés rachètera les Actions de cet ancien Affilié sur demande de la Société.

Si, en vertu d'une Cession Autorisée, un Actionnaire cède ses Actions à plusieurs Personnes, ces Personnes doivent désigner un représentant pour ces Actions pour toutes les questions se rapportant à l'actionnariat (y compris, se rapportant aux droits de vote et à la vente de ces Actions).

### **7.2 Adhésion - Droit de Premier Refus - Droits de Prémption**

Un actionnaire ne cédera aucune Action à aucune personne autre qu'un actionnaire existant, sauf à la condition suspensive à un tel transfert que le cessionnaire de telles Actions ait exécuté et délivré un contrat d'adhésion prévoyant que ce cessionnaire deviendra partie à tout pacte d'actionnaire qui aurait pu être signé entre les actionnaires de la Société de temps à autre, et que toute Action détenue par un tel cessionnaire sera soumis aux modalités de n'importe lequel de ces pactes d'actionnaires.

Si un Actionnaire (le «Vendeur») souhaite céder toutes ou une partie de ses Actions à une Personne (y compris un autre Actionnaire) (l'«Acheteur»), ce Vendeur proposera au préalable ses Actions aux autres Actionnaires (ensemble les «Autres Actionnaires») conformément aux dispositions suivantes.

Le Vendeur doit tout d'abord envoyer par lettre recommandée à chaque Autre Actionnaire et à la Société un avis écrit (l'«Avis de Vente»), qui mentionnera (i) le nombre et la classe d'Actions proposées à la Cession (les «Actions Proposées»), (ii) le prix par Action de chaque classe proposé par l'Acheteur (le «Prix de Vente»), (iii) le nom et l'adresse de l'Acheteur, et (iv) les autres modalités proposées par l'Acheteur. De plus, si l'Acheteur est une entité juridique privée, le Vendeur révélera aux Autres Actionnaires l'identité de l'actionnaire majoritaire ou du bénéficiaire économique majoritaire indirect de l'Acheteur. Enfin, l'Avis de Vente sera signé par le Vendeur et aura la teneur suivante: «L'Actionnaire soussigné garantit par la présente pour autant qu'il sache que [nom de l'Acheteur] est une personne solvable, agissant de bonne foi, en son nom propre et non pas en tant que fiduciaire. De plus, l'Actionnaire soussigné garantit pour autant qu'il sache que le Prix de Vente est proposé de bonne foi par l'Acheteur et représente la rémunération totale proposée pour les Actions vendues.»

Un Avis de Vente qui ne satisfait pas aux conditions ci-dessus sera nul et non avenu. Le Conseil notifiera par écrit au Vendeur les conditions manquantes pour délivrer un Avis de Vente valide dans un délai raisonnable.

Si le Prix de Vente proposé par l'Acheteur pour les Actions Proposées n'est pas en espèces ou si la Cession doit s'effectuer sans contrepartie, alors le Prix de Vente sera censé être égal à la Valeur Marchande. Dans de telles circonstances, le Conseil nommera immédiatement un expert pour déterminer la Valeur Marchande et, la Période d'Approbat mentionnée dans le paragraphe ci-dessous débutera seulement le jour suivant celui de la notification (par lettre recommandée) de la Valeur Marchande par l'expert au Conseil, au Vendeur et aux Autres Actionnaires.

Chaque Actionnaire souhaitant exercer son droit de premier refus (l'«Actionnaire Acheteur») adressera un avis par lettre recommandée («Avis d'Approbat») au Vendeur (avec une copie à la Société) dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception de l'Avis de Vente (la «Période d'Approbat»). Cet Avis d'Approbat indiquera le nombre et la classe des Actions Proposées que l'Actionnaire Acheteur souhaite acheter.

Dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables suivant la terne de la Période d'Approbat, le Conseil informera l'Actionnaire Vendeur et tous les Actionnaires Acheteurs de l'issue de l'affectation des Actions Proposées parmi les Actionnaires Acheteurs et les Actions Proposées qui peuvent être librement Cédées par le Vendeur (l'«Avis de Résultat»). A cette fin, le Conseil déterminera l'affectation des Actions Proposées parmi les Actionnaires Acheteurs en appliquant les règles ci-dessous:

(i) Les Actions Proposées seront attribuées aux Actionnaires Acheteurs Investisseurs conformément aux Actions Proposées (ou classe d'Action Proposée) qu'ils ont indiquées vouloir acheter dans leur Notice d'Approbation respective. Si l'intention d'acheter des Actionnaires Acheteurs Investisseurs pour ce qui est des Actions Proposées, et/ou d'une ou plusieurs classes d'Actions Proposées, telle que stipulée dans les Avis d'Approbation, excède le nombre réel d'Actions Proposées, ou classe d'Actions Proposées, alors les Actions Proposées (et/ou catégorie d'Actions Proposées, le cas échéant) seront attribuées en proportion de leur actionnariat dans la Société (sans égard à la classe d'Actions qu'ils détiennent) à chaque Actionnaire Acheteur Investisseur. Si une telle règle conduisait à attribuer à un Actionnaire Acheteur Investisseur plus d'Actions Proposées que ce qui est indiqué dans sa Notice d'Approbation, de telles Actions Proposées excédentaires seront attribuées aux autres Actionnaires Acheteurs Investisseurs en proportion de leur actionnariat dans la Société (sans égard à la classe d'Actions qu'ils détiennent).

(ii) Les Actions Proposées restantes après attribution entre les Actionnaires Acheteurs Investisseurs (s'il y a lieu) seront attribuées aux Actionnaires Acheteurs Fondateurs. L'attribution sera faite conformément aux Actions Proposées (ou classe d'Actions Proposées) qu'ils ont indiquées vouloir acheter dans leur Notice d'Approbation respective. Si l'intention d'acheter des Actionnaires Acheteurs Fondateurs pour ce qui est des Actions Proposées, et/ou d'une ou plusieurs classes d'Actions Proposées, telle que stipulée dans les Avis d'Approbation, excède le nombre réel d'Actions Proposées, ou classe d'Actions Proposées, alors les Actions Proposées restantes (et/ou catégorie d'Actions Proposées, le cas échéant) seront attribuées en proportion de leur actionnariat dans la Société (sans égard à la classe d'Actions qu'ils détiennent) à chaque Actionnaire Acheteur Fondateur. Si une telle règle conduisait à attribuer à un Actionnaire Acheteur Fondateur plus d'Actions Proposées que ce qui est indiqué dans sa Notice d'Approbation, de telles Actions Proposées excédentaires seront attribuées aux autres Actionnaires Acheteurs Fondateurs en proportion de leur actionnariat dans la Société (sans égard à la classe d'Actions qu'ils détiennent).

(iii) Les Actions Proposées restantes (s'il y a lieu), après attribution entre les Actionnaires Acheteurs conformément aux sections (i) et (ii) ci-dessus, pourront être librement Cédées du Vendeur à l'Acheteur dans un délai de 3 (trois) mois suivant la réception de l'Avis de Résultat.

D'un point de vue général, la vente aux Actionnaires Acheteurs devra avoir lieu suivant des modalités pas moins favorables aux Actionnaires Acheteurs que celles stipulées dans la Notice de Vente et la vente à l'Acheteur devra avoir lieu suivant des modalités pas plus favorables que celles stipulées dans la Notice de Vente.

Les Actionnaires Acheteurs vireront sur le compte bancaire indiqué par le Vendeur le prix d'achat des Actions Proposées qui leur ont été attribuées. Sur preuve satisfaisante que le prix d'achat de telles Actions Proposées a été irrévocablement réglé par l'Actionnaire Acheteur, tout membre du Conseil est nommé pour enregistrer la cession dans le registre des Actionnaires de la Société. Si le Vendeur et un Actionnaire Acheteur refusent et/ou décident que la cession n'a pas besoin d'être formalisé par un accord spécial, les modalités mentionnées dans l'Avis de Vente seront réputées être les modalités de leur accord.

La cession d'Actions réalisée en violation des dispositions prévues ci-dessus, sera sans effet tant pour les Actionnaires que pour la Société; par conséquent, la Société et ses administrateurs n'inscriront pas dans le registre des actionnaires de la Société (ni dans le registre des obligataires) le nom de l'acheteur qui a acheté la propriété des (ou tout autre droit sur les) Actions (en ce compris les options, garanties ou obligations convertibles en Actions) en violation des dispositions exposées à cet article et l'acheteur ne sera pas non plus autorisé à exercer le droit de vote ou à jouir d'autres droits inhérents aux Actions et aux droits d'option.

### 7.3 Droit de Sortie/Vente Conjointe

Chaque Actionnaire peut exiger du Vendeur de vendre conjointement la proportion de son actionnariat total dans la Société qui est égale à la proportion de l'actionnariat total du Vendeur représentée par les Actions Proposées (dans l'éventualité d'une conversion intégrale), aux conditions stipulées dans l'Avis de Vente à l'Acheteur désigné dans l'Avis de Vente (le «Co-Vendeur»). Ce droit de sortie/vente conjointe doit être exercé dans sa totalité et non pas partiellement.

Le(s) Co-Vendeur(s) notifiera/notifieront par lettre recommandée au Vendeur, aux autres Actionnaires et à la Société, un avis indiquant le nombre et la classe d'Actions qui devront être comprises dans la vente qui aura lieu suite à la Notice de Vente (les «Actions de Sortie/Vente Conjointe»), dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Vente (l'«Avis de Sortie/Vente Conjointe»). La procédure de l'article 7.2 s'applique mutatis mutandis aux Actions de Sortie/Vente Conjointe. La Période d'Approbation débutera à compter de la réception de l'Avis de Sortie/Vente Conjointe.

Le Vendeur, dans un délai de 3 (trois) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Sortie/Vente Conjointe, délivrera par lettre recommandée un avis au Vendeur, avec copie à la Société et aux Co-Vendeur(s), incluant l'/les Avis de Sortie/Vente Conjointe (l'«Avis de Transmission»).

L'Acheteur devra, dans les 15 (quinze) Jours Ouvrables suivant réception du dernier Avis de Transmission, délivrer par lettre recommandée un avis au Vendeur et au(x) Co-Vendeur(s), avec copie à la Société, précisant le nombre total d'Actions de chaque classe qu'il souhaite acheter au Prix de Vente. Afin d'éviter toute incertitude, les modalités mentionnées dans la Notice de Vente resteront inchangées (l'«Offre Finale de l'Acheteur»).

A compter de la réception du dernier Avis de Résultat, les Actions Proposées et les Actions de Sortie/Vente Conjointe qui restent disponibles pour la Cession pourront être cédées conformément à l'article 7.2 (les «Actions Restantes»).

Si le nombre des Actions Restantes excède le nombre stipulé dans l'Offre Finale de l'Acheteur, la vente aura seulement lieu à la condition que l'Acheteur accepte d'acheter de chacun du Vendeur et du Co-Vendeur(s), un nombre d'Actions calculé par référence à un ratio dont le numérateur est ses Actions Proposées ou Actions de Sortie/Vente Conjointe (le cas échéant) et dont le dénominateur est la somme des Actions Proposées et des Actions de Sortie/Vente Conjointe, de telle façon que la somme des Actions Proposées et des Actions de Sortie/Vente Conjointe soit égale aux nombre d'Actions stipulées dans l'Offre Finale de l'Acheteur.

#### 7.4 Option d'Achat

##### 7.4.1 Droit d'Option d'Achat Général Réciproque

Au cas où les Actions d'un Actionnaire sont soumises à des procédures d'exécution forcées (y compris mais non limité à la déclaration de faillite, de saisie, d'ouverture d'une procédure moratoire ou à un contrat avec les créanciers principaux) les autres Actionnaires (les «Actionnaires Autorisés») auront une option d'achat en vue d'acheter les Actions des Actionnaires concernés (les «Actions relatives à l'Option» - l'«Option d'Achat»).

Dès qu'il sera sujet à une procédure d'exécution forcée, l'Actionnaire concerné (l'«Actionnaire Défaillant») délivrera par lettre recommandée, dans un délai de 2 (deux) Jours Ouvrables, à chaque Actionnaire Autorisé et à la Société, un avis précisant la réalisation d'un événement d'Option d'Achat et décrivant celui-ci. Dans le cas d'une saisie ou d'une procédure analogue, l'avis mentionnera (sans limitation) les mesures qu'il a adoptées ou qu'il a l'intention d'adopter pour en obtenir la décharge et les détails complets de la Personne qui l'a ordonnée (l'«Avis d'Événement d'Option d'Achat»).

Le Conseil détermine d'une manière raisonnable la date de l'Événement d'Option d'Achat, par exemple si l'événement d'Option d'Achat consiste en une procédure d'insolvabilité, sa date d'ouverture, si c'est une saisie, la date de celle-ci (la «Date de l'Événement d'Option d'Achat»).

Le Conseil, dans les 3 (trois) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Événement d'Option d'Achat, nommera un expert pour déterminer la Valeur Marchande des Actions relatives à l'Option à la Date de l'Événement d'Option d'Achat.

La période d'exercice de l'Option d'Achat débutera le jour suivant lequel l'expert aura notifié la Valeur Marchande (par lettre recommandée) à la Société et aux Actionnaires, et sera exercable dans les 30 (trente) jours (la «Période d'Exercice d'Option d'Achat»).

L' Actionnaire Autorisé qui désire exercer son Option d'Achat (l'«Actionnaire Leveur d'Option») délivre, par lettre recommandée à la Société et à l'Actionnaire Défaillant, un avis d'exercice de l'Option d'Achat précisant le nombre et la classe d'Actions relatives à l'Option pour lesquelles il exerce l'Option d'Achat (la «Notice d'Exercice de l'Option d'Achat»).

Si l'intention d'achat des Actionnaires Leveurs d'Option pour ce qui est des Actions relatives à l'Option, et/ou un ou plusieurs classes d'Actions relatives à l'Option, telle qu'exprimée dans les Avis d'Exercice de l'Option d'Achat, excède le nombre réel d'Actions relatives à l'Option, ou classe d'Actions relatives à l'Option, alors les Actions relatives à l'Option (et/ou classe d'Actions relatives à l'Option, le cas échéant) seront attribuées en proportion de leur actionariat dans la Société (sans égard à la classe d'Actions qu'ils détiennent) à chaque Actionnaire Leveur d'Option. Si une telle règle conduisait à attribuer à un Actionnaire Leveur d'Option plus d'Actions relatives à l'Option que ce qui est indiqué dans sa Notice d'Exercice de l'Option d'Achat, de telles Actions relatives à l'Option excédentaires seront attribuées aux autres Actionnaires Leveurs d'Option en proportion de leur actionariat dans la Société (sans égard à la classe d'Actions qu'ils détiennent).

Immédiatement après avoir déterminé l'attribution des Actions relatives à l'Option entre les Actionnaires Leveurs d'Option, le Conseil notifie par lettre recommandée à l'Actionnaire Défaillant et aux Actionnaires Leveurs d'Option l'attribution définitive des Actions relatives à l'Option (la «Notice d'Attribution des Actions relatives à l'Option»).

Dans les 5 (cinq) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Notice d'Attribution des Actions relatives à l'Option, les Actionnaires Leveurs d'Option vireront sur le compte bancaire indiqué par l'Actionnaire Défaillant le prix d'achat des Actions relatives à l'Option qui leur ont été attribuées. Sur preuve satisfaisante que le prix d'achat de telles Actions relatives à l'Option a été irrévocablement réglé par l'Actionnaire Leveur d'Option, tout membre du Conseil est nommé pour enregistrer la Cession dans le registre des actionnaires de la Société.

##### 7.4.2. Droit d'Option d'Achat de Creabilis Biotech

Si un changement survient dans la structure de l'actionariat de Creabilis Biotech, et, par conséquent, au cas où l'une des actions de Creabilis Biotech est Cédée (autre que en raison d'un décès et/ou parmi ses actionnaires et/ou d'un Cessionnaire Autorisé) ou émise à une ou plusieurs Personnes, que ce soit par une transaction ou une série de transactions (l'«Événement d'Option d'Achat de Creabilis»), les Investisseurs Initiaux auront une option d'achat en vue d'acheter les Actions détenues par Creabilis Biotech (les «Actions relatives à l'Option de Creabilis»), à un prix d'achat égal à la valeur nominale des Actions (l'«Option d'Achat de Creabilis»).

La période d'exercice de l'Option d'Achat de Creabilis débutera à la plus précoce des deux dates suivantes: (i) la date de réception de l'avis à délivrer par Creabilis Biotech par lettre recommandée à la Société et aux Fondateurs, ou (ii) la date à laquelle le Conseil délivre par lettre recommandée au Fondateur et à Creabilis Biotech un avis expliquant qu'il a été informé (et a contre-vérifié) qu'un Événement d'Option d'Achat de Creabilis était survenu, et serait exercable pendant 30 (trente) jours (la «Période d'Exercice de l'Option d'Achat de Creabilis»).

Le Fondateur qui désire exercer l'Option d'Achat de Creabilis (l'«Actionnaire Leveur de l'Option Creabilis») devra délivrer, par lettre recommandée à la Société et à Creabilis Biotech, un avis d'exercice de l'Option d'Achat de Creabilis précisant le nombre et la classe des Actions relatives à l'Option de Creabilis pour lesquelles il exerce l'Option d'Achat de Creabilis, un tel nombre étant limité au prorata de son actionnariat dans la Société, excepté le fait que si un Fondateur n'exerce pas son Option d'Achat de Creabilis, l'Actionnaire Leveur de l'Option Creabilis peut également l'exercer en ce qui concerne la part de l'autre (l'«Avis d'Exercice de l'Option d'Achat de Creabilis»).

Si (i) un tel Actionnaire Leveur de l'Option Creabilis n'exerce pas la part de l'Option d'Achat de Creabilis qui n'a pas été exercé par un autre Fondateur ou (ii) aucun Fondateur n'exerce son Option d'Achat de Creabilis, alors les Investisseurs Initiaux auront une option d'achat sur de telles Actions relatives à l'Option de Creabilis, et les dispositions de cet article s'appliqueront mutatis mutandis, sous réserve que de tels Actionnaires auront 30 (trente) jours à compter de la date à laquelle il a été notifié qu'il a été accordé une option d'achat sur de telles Actions relatives à l'Option de Creabilis pour exercer son option sur de telles Actions relatives à l'Option de Creabilis.

Ensuite, si (i) un Investisseur Initial n'exerce pas la partie de l'Option d'Achat de Creabilis qui n'a pas été exercé par un autre Investisseur Initial ou (ii) aucun Investisseur Initial n'exerce son Option d'Achat de Creabilis, alors les autres Actionnaires (autres que Creabilis Biotech) se verront attribuer une option d'achat sur de telles Actions relatives à l'Option de Creabilis, et les dispositions de cet article s'appliqueront mutatis mutandis, étant précisé que de tels Actionnaires auront 30 jours à partir de la date à laquelle il leur a été accordé l'option d'achat sur de telles Actions relatives à l'Option de Creabilis pour exercer leur option sur les Actions relatives à l'Option de Creabilis.

Immédiatement après avoir déterminé l'attribution des Actions relatives à l'Option de Creabilis entre les Actionnaires Leveurs de l'Option Creabilis, le Conseil devra notifier par lettre recommandée à Creabilis Biotech et aux Actionnaires Leveurs de l'Option Creabilis l'attribution définitive des Actions relatives à l'Option de Creabilis (l'«Avis d'Attribution des Actions relatives à l'Option de Creabilis»).

Dans les 5 (cinq) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Attribution des Actions relatives à l'Option de Creabilis, les Actionnaires Leveurs de l'Option Creabilis devront virer sur le compte bancaire indiqué par Creabilis Biotech le prix d'achat des Actions relatives à l'Option de Creabilis qui leur ont été attribuées. Sur preuve satisfaisante que le prix d'achat de telles Actions relatives à l'Option de Creabilis a été irrévocablement réglé par l'Actionnaire Leveur de l'Option Creabilis, tout membre du Conseil est nommé pour enregistrer la Cession dans le registre des actionnaires de la Société.

#### 7.5 Bad Leaver

Au cas où une Cause de «Bad Leaver» survient (l'«Événement d'Option d'Achat du Fondateur»), chacun des Investisseurs Initiaux peut choisir d'acheter toutes les Actions détenues par le Fondateur qui est un «Bad Leaver» (les «Actions relatives à l'Option du Fondateur») à la valeur nominale, conformément aux procédures exposées ci-dessous (l'«Option d'Achat du Fondateur»).

L'Investisseur Initial qui désire exercer son Option d'Achat du Fondateur (l'«Actionnaire Leveur de l'Option du Fondateur») devra délivrer, par lettre recommandée à la Société et au Fondateur qui est un «Bad Leaver», un avis d'exercice de l'Option d'Achat du Fondateur précisant le nombre et la classe des Actions relatives à l'Option du Fondateur pour lesquelles il désire exercer l'Option d'Achat du Fondateur, un tel nombre étant limité au prorata de la détention d'Actions de Classe A dans la Société, excepté le fait que si un Investisseur Initial n'exerce pas son Option d'Achat du Fondateur, l'Actionnaire Leveur de l'Option du Fondateur peut également l'exercer en ce qui concerne la part de l'autre (l'«Avis d'Exercice de l'Option d'Achat du Fondateur»).

Si (i) un Actionnaire Fondateur Leveur d'Option n'exerce pas la partie de l'Option d'Achat du Fondateur qui n'a pas été exercé par un autre Investisseur Initial ou (ii) aucun Investisseur Initial n'exerce son Option d'Achat du Fondateur, alors les Actionnaires (autres que l'Actionnaire Fondateur qui est un «Bad Leaver») se verront attribuer une option d'achat sur de telles Actions relatives à l'Option du Fondateur, et les dispositions de cet article s'appliqueront mutatis mutandis, étant précisé que de tels Actionnaires auront 30 jours à partir de la date à laquelle il leur a été accordé l'option d'achat sur de telles Actions relatives à l'Option du Fondateur pour exercer leur option sur les Actions relatives à l'Option du Fondateur.

Les Cessions des Actions relatives à l'Option du Fondateur en vertu de cet article devra avoir lieu le 5<sup>ème</sup> (cinquième) jour Ouvrable suivant la remise de l'Avis d'Exercice de l'Option d'Achat du Fondateur. Si les Actions relatives à l'Option du Fondateur sont détenues par des Cessionnaires Autorisés du Fondateur qui est un «Bad Leaver», alors ce Fondateur sera en charge de la Cession des Actions correspondantes par de tels Cessionnaires Autorisés.

Immédiatement après avoir déterminé l'attribution des Actions relatives à l'Option du Fondateur entre les Actionnaires Leveurs de l'Option du Fondateur, le Conseil devra notifier par lettre recommandée au Fondateur qui est un «Bad Leaver» et aux Actionnaires Leveurs de l'Option du Fondateur l'attribution définitive des Actions relatives à l'Option du Fondateur (l'«Avis d'Attribution des Actions relatives à l'Option du Fondateur»).

Les Actionnaires Leveurs de l'Option du Fondateur devront virer sur le compte bancaire indiqué par le Fondateur qui est un «Bad Leaver» le prix d'achat des Actions relatives à l'option du Fondateur qui leur ont été attribuées au plus tard le 5<sup>ème</sup> (cinquième) après la remise de l'Avis d'Exercice des Actions relatives à l'Option du Fondateur. Sur preuve satisfaisante que le prix d'achat de telles Actions relatives à l'Option du Fondateur a été irrévocablement réglé par l'Actionnaire Leveur de l'Option du Fondateur, tout membre du Conseil est nommé pour enregistrer la Cession dans le registre des actionnaires de la Société.

## 7.6 Obligation de Sortie Conjointe

Nonobstant la disposition de l'article 7.2 ci-dessus et à condition que (i) il apparait d'un Avis de Vente ou d'une Offre Finale de l'Acheteur qu'un Acheteur propose d'acheter d'un ou de plusieurs Actionnaire(s) un nombre d'Actions qui représente, au total, plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société (ainsi déterminant un changement de contrôle) et (ii) une majorité simple des Actionnaires Préférentiels envoie un Avis de Vente renseignant leur intention de vendre toutes ou une partie de leurs Actions de la Société à ou aux Acheteur(s) offrant(s), les Actionnaires restants acceptent irrévocablement de céder un pourcentage (mais pas moins que ce pourcentage) de leurs Actions égal au plus élevé pourcentage des Actions faisant l'objet de tout Avis des Actionnaires Préférentiels Co-Vendeurs, par rapport au montant total des Actions détenues par chacun des Actionnaires Préférentiels. Par exemple, si l'Actionnaire Préférentiel qui a l'intention de vendre le plus haut pourcentage de ses Actions a l'intention de vendre 80% de ses Actions, alors chaque autre Actionnaire vendra 80% (quatre-vingt pour cent) de ses Actions à cet Acheteur.

La vente de ses Actions par chaque Actionnaire sera effectuée selon les modalités fixées dans l'Avis de Vente, en particulier au Prix de Vente, et aux conditions suivantes:

(a) aucun Actionnaire ne sera contraint de faire des représentations, engagements ou garanties en rapport avec une telle vente, autre que la propriété et l'autorité de vendre, libre de tous privilèges, revendications et charges, les actions du capital social proposées à la vente par un tel Actionnaire;

(b) la contrepartie à payer en rapport avec chaque Action dans chaque classe telle qu'il en résulte de cette vente est la même (sauf pour les paiements en numéraire au lieu de fraction d'actions) que celle des autres Actions dans une telle Classe;

(c) chaque classe d'Actions sera autorisée à recevoir la même contrepartie (et sera soumis à la même indemnité et dispositions de séquestre) qu'il en résulte d'une telle vente et aucun Actionnaire ne sera contraint d'accepter la contrepartie dans une telle vente autre qu'en numéraire ou titres de participation d'une entité dont les titres sont cotés à la bourse des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada, ou tout autre marché réglementé Européen (telle que la signification en est donnée dans la Directive 2004/39/CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004), à la bourse de Tokyo, de Shanghai ou de Hong Kong;

(d) le paiement en rapport avec chaque Action est un montant au moins égal au montant payable par rapport à une telle Action en conformité avec l'article 7.9;

(e) sauf accord d'un Actionnaire, un Actionnaire ne saurait être soumis à des dispositions de non sollicitation ou non concurrence ou à toute autre restriction dans le champ ou la nature de l'activité commerciale de l'Actionnaire en rapport avec une telle vente;

(f) aucun Actionnaire ne sera responsable de l'inexactitude des représentations ou garanties faites par une autre partie en rapport avec une telle vente, autre que la Société (sauf dans la mesure où les fonds peuvent être libérés par un séquestre établi pour couvrir de telles ruptures de représentations, garanties et engagements de la Société ainsi que la rupture par un Actionnaire de toutes représentations, garanties et engagements identiques fournis par tous les Actionnaires); et

(g) la responsabilité de l'indemnisation, s'il y a lieu, d'un tel Actionnaire dans une telle vente et pour l'inexactitude de toutes les représentations et garanties faites par la Société ou les Actionnaires en rapport avec une telle vente, est multiple et non pas conjointe avec celle des autres parties (sauf dans la mesure où les fonds peuvent être libérés par un séquestre établi pour couvrir de telles ruptures de représentations, garanties et engagements de la Société ainsi que la rupture par un Actionnaire de toutes représentations, garanties et engagements identiques fournis par tous les Actionnaires) et est en proportion de, et n'excède pas, le montant de la contrepartie payé par cet Actionnaire en rapport avec une telle vente.

Les recettes des ventes faites en vertu de cet article seront distribuées selon les Droits Préférentiels en cas de Liquidation exposés à l'article 7.9.

Les règles de procédure aux articles 7.2 et 7.3 ci-dessus seront subordonnées à l'Obligation de Sortie Conjointe en toutes circonstances.

## 7.7 Nantissements et charges

Aucun nantissement ou autre charge sur les Actions ne sera accordé ou formé sans le consentement des Actionnaires représentant ensemble au moins  $\frac{3}{4}$  (trois-quarts) du capital social de la Société. Le consentement sera documenté par écrit ou par le procès-verbal d'une Assemblée Générale.

Tout nantissement ou charge sur les Actions réalisé en violation des dispositions ci-dessus sera sans effet pour la Société; par conséquent, la Société et ses administrateurs n'inscriront pas dans le registre des actionnaires de la Société le nantissement ou la charge, le créancier gagiste ne sera pas non plus autorisé à exercer le droit de vote ou tous autres droits inhérents aux Actions nanties ou grevées.

## 7.8 Cotation et Inscription

Nonobstant la disposition de l'article 7.2 ci-dessus, les Actionnaires consentent à un blocage (interdiction de vendre des Actions) après une Introduction en Bourse Initiale ou une seconde introduction annoncée dans un délai de 6 (six) mois après le premier jour de cotation, pour la durée recommandée par le Conseil et approuvée par écrit par les Actionnaires Préférentiels représentant ensemble au moins 67% (soixante-sept pour cent) des Actions Préférentielles émises et ne dépassera pas 6 (six) mois à compter du premier jour de cotation.



Si la Société reçoit une demande écrite d'Actionnaires représentant au moins 67% (soixante-sept pour cent) des Actions de Classe A pour que la Société réalise l'inscription selon la Loi Américaine de 1933 sur les titres enregistrables, alors la Société adressera un avis écrit sur cette requête dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la réception de celle-ci à tous les Actionnaires, et à ses propres frais, s'efforcera au point de vue commercial de réaliser cette inscription dès que possible et dans tous les cas dans un délai de soixante-quinze (75) jours à compter de la réception de cette requête. La Société peut reporter cette inscription jusqu'à six (6) mois si le Conseil le décide pour une raison valable. Les obligations de la Société prennent fin lorsqu'elle a effectuée deux inscriptions qui ont été proposées à tous les Actionnaires. Si (mais sans obligation aucune de le faire) la Société propose d'effectuer une inscription selon la Loi Américaine de 1933 en relation avec l'introduction en bourse de toutes Actions, la Société proposera à tous les Actionnaires de participer à cette inscription gratuitement. Pour toute introduction incluant une souscription d'Actions, la Société ne sera pas autorisée à inclure l'une des Actions de l'Actionnaire dans cette souscription à moins que cet Actionnaire accepte les conditions de la souscription convenue entre la Société et les souscripteurs qu'elle a sélectionnés, et uniquement pour cette quantité, le cas échéant, si d'après les souscripteurs, les facteurs de commercialisation le permettent.

#### 7.9 Droits Préférentiels en cas de Liquidation

En cas de:

- liquidation volontaire ou involontaire de la Société;
- vente de tous les actifs ou de la majorité des actifs de la Société (que ce soit au moyen d'une unique transaction ou d'une série de transactions liées soit à un seul acheteur ou à plusieurs acheteurs liés entre eux);
- fusion impliquant la Société, à l'exception de toute fusion par laquelle les Actionnaires de la Société immédiatement avant cette transaction détiennent, après cette transaction, au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société en circulation ou de la société survivante;
- changement de Contrôle dans le capital social de la Société;
- une Introduction en Bourse Initiale qui n'est pas une Introduction en Bourse Initiale Qualifiée; ou
- toute distribution de dividendes,

les Actionnaires Préférentiels auront le droit de percevoir, avec préférence sur toute autre Actionnaire, un montant égal à une (1) fois le Prix d'Emission attaché à chaque Action Préférentielle plus un intérêt égal à 8% (composé par an), moins les dividendes payés à ces Actionnaires Préférentiels pour leurs Actions Préférentielles.

Ensuite, tous les Actionnaires recevront leur part au prorata de toutes recettes restantes dans l'éventualité d'une conversion intégrale.

En cas de dissolution de la Société, les droits préférentiels ci-dessus s'appliqueront au montant total du boni de liquidation à distribuer aux Actionnaires (y compris toute distribution du capital social et les réserves) et en cas de fusion les droits préférentiels s'appliqueront mutatis mutandis aux titres reçus en échange des Actions.

Sans préjudice de ce qui précède, à l'Introduction en Bourse Initiale, qui n'est pas une Introduction en Bourse Initiale Qualifiée, chaque Investisseur convertira ses Actions Préférentielles en Actions Ordinaires (les fractions d'actions étant ignorées). A cette fin, le Conseil devra déterminer le montant des produits que chaque Investisseur aurait pu percevoir à l'occasion d'une Liquidation à la date de l'évaluation pré-monnaire (i.e. pre-IPO) de la Société (le «Droit à la Rémunération»). Chaque Investisseur devra recevoir à la conversion de ses Actions Préférentielles un nombre d'Actions Ordinaires déterminé de manière à donner le droit à cet Investisseur, après la conversion, au même Droit à la Rémunération. Les Actions Ordinaires supplémentaires attribuées aux Investisseurs en vertu de la conversion devront être libérées par la capitalisation automatique de toute somme portée au crédit du compte de la prime d'émission ou toute autre réserve disponible de la Société et ces Actions Ordinaires supplémentaires devront être émises à la valeur nominale et entièrement libérées.

Pour lever toute ambiguïté, les Fondateurs s'engagent à exercer leurs droits de vote à une telle Assemblée Générale pour donner effet et mettre en application cet article 7.9. Un Fondateur qui votera en violation de cet engagement serait considéré comme un Bad Leaver et l'article 7.5 ci-dessus trouverait application.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Conseil d'administration.

##### 8.1 Composition du conseil d'administration

(i) La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé de cinq (5) membres, qui ne sont pas nécessairement Actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme l'administrateur ou les administrateurs conformément aux règles définies à l'article 10.2 et détermine leur rémunération. Les administrateurs sont élus pour un mandat allant jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle suivante appelée à approuver le rapport annuel de l'exercice précédent et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution de l'Assemblée Générale.

(iv) Si une entité juridique est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représente dans ses fonctions d'administrateur. Le représentant permanent est soumis aux mêmes règles et assume les mêmes

responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité conjointe et solidaire de l'entité juridique qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions, l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

(vi) Si un poste d'administrateur est vacant, la majorité des administrateurs restants peuvent pourvoir au poste vacant temporairement jusqu'à ce que la prochaine Assemblée Générale procède à la nomination définitive.

## 8.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux Actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour accomplir et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le Conseil.

(iii) Avec le vote unanime des Administrateurs de Classe A, la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société à cet effet seront délégués au Président Directeur Général («PDG») nommé par l'Assemblée Générale en vertu de l'Article 10.2 (2)(i).

(iv) Le Conseil aura les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, en particulier mais sans limitation, par les articles 50 à 60 bis de la Loi et par les présents Statuts, et sera autorisé à prendre des décisions sur toutes les questions sauf celles qui par la loi ou en vertu des dispositions des présents Statuts peuvent être exclusivement réglées par l'assemblée des Actionnaires.

## 8.3. Procédure

(i) Le Conseil doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales. Le président sera le membre indépendant du Conseil nommé par l'Assemblée Générale en vertu de l'Article 10.2(2)(ii).

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui est, en principe, au Luxembourg. Le Conseil tiendra au moins six (6) réunions par an dont 2 (2) au moins en personne.

(iii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est nécessaire si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à une convocation, que ce soit avant ou à une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut accorder une procuration à tout autre administrateur afin d'être représenté à une réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres est présente. Sans préjudice de l'article 8.4 ci-dessous, les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité simple des voix exprimées et chaque Administrateur aura une voix. En cas d'égalité de voix, le président du Conseil n'aura pas la voix prépondérante. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans une transaction effectuée autrement qu'à des conditions normales dans la gestion courante des affaires, doit en aviser le Conseil et faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne prendra pas part à ces délibérations. Un rapport spécial concernant la(les) transaction(s) en question est soumis aux actionnaires avant tout vote, à la prochaine Assemblée Générale.

(x) Les membres du Conseil (en ce compris le Président et le PDG) n'auront pas droit à une compensation pour leurs services, sauf pour l'administrateur indépendant nommé en vertu de l'Article 10.2 (2)(ii) dont la rémunération sera déterminée par l'Assemblée Générale. La Société remboursera les débours raisonnables et dûment justifiés des membres du Conseil, engagés pour la gestion de l'activité de la Société (en ce compris les frais de déplacement et de communication).

(xi) Le Conseil peut créer un comité d'audit interne, un comité nomination interne et un comité de compensation interne avec des fonctions de proposition et consultatives.

Le Conseil ainsi que chaque comité pourra inviter un observateur pour assister aux réunions du comité concerné ou du Conseil. Cet observateur ne serait être considéré comme un membre du comité ou du Conseil.

#### 8.4 Résolutions du Conseil et actes exigeant une Majorité Qualifiée du Conseil

(i) Les décisions sur les questions suivantes seront réservées à la compétence exclusive du Conseil et seront valablement adoptées à la majorité simple des voix exprimées et le vote affirmatif des Administrateurs de Classe A:

- a) approuver ou modifier de façon significative le plan opérationnel, le budget annuel ou le plan d'activité;
  - b) approuver toute augmentation du capital social autorisé et/ou appeler à toute augmentation du capital social, et/ou toute conversion des Actions Préférentielles en Actions Ordinaires effectuée conformément à l'article 5.2;
  - c) encourir des dépenses non prévues au budget supérieures à cinquante mille euros (EUR 50.000.-);
  - d) accepter des lignes de crédits, emprunts (de toute sorte) ou locations (ou garantir, directement ou indirectement, ou permettre à une filiale de garantir, directement ou indirectement) au-dessus de cinquante mille euros (EUR 50.000.-);
  - e) accepter de conclure une transaction avec une société qui contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec la Société;
  - f) conclure, permettre à une filiale de conclure, ou approuver tout contrat pour l'acquisition (ou la vente) d'une activité par achat (ou vente) d'actifs, achat (ou la vente) d'actions ou autrement, pour toute transaction évaluée à plus de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) individuellement ou cent mille euros (EUR 100.000.-) au total au cours d'un exercice social;
  - g) adopter un plan d'option d'achat et accorder des options d'achat;
  - h) créer ou fermer une filiale;
  - i) toute cession ou permis des droits de propriété intellectuelle de la Société;
  - j) nomination et révocation des administrateurs;
  - k) effectuer des modifications significatives à la compensation des administrateurs;
  - l) conclure ou accepter de conclure des contrats ou transactions avec des parties liées aux Actionnaires Ordinaires tel que défini au Standard Comptable International 24 (International Accounting Standard 24);
  - m) décisions d'exercer le droit de vote à l'assemblée des actionnaires d'une Filiale convoquée pour décider de la nomination, compensation ou révocation des administrateurs et réviseurs (le cas échéant) de la Filiale en question;
  - n) décisions d'exercer le droit de vote à l'assemblée des actionnaires d'une Filiale pour les points listés aux paragraphes (a) à (q) de l'Article 10.3 (vii) et 10.3(ix) si applicable, mutatis mutandis, à la Filiale en question;
  - o) faire, ou permettre à une filiale de faire, tout prêt ou avance à, ou posséder des titres ou autres garanties de, toute filiale ou autre société, partnership ou autre entité à moins qu'elle ne soit entièrement détenue par la Société.
- Pour tous les autres points, le Conseil adoptera des résolutions conformément à l'article 8.3(vi).

#### 8.5 Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de tout administrateur (tous administrateurs) ou toutes autres personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

**Art. 9. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

### IV. Actionnaire(s)

#### Art. 10. Assemblées Générales des Actionnaires.

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en Assemblées Générales. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

(iii) Les Actionnaires Préférentiels ont les droits financiers et à l'information améliorés suivants:

- recevoir les états financiers audités dans les 180 (cent quatre-vingts) jours suivant la fin de l'année;
- recevoir les états financiers mensuels non audités dans les 15 (quinze) jours suivant la fin du mois;
- recevoir les états financiers trimestriels non audités, avec une comparaison par rapport au budget ainsi que les prévisions annuelles dans les 30 (trente) jours suivant la fin du trimestre;
- recevoir le rapport de recherche et développement trimestriel sur les perspectives significatives de développement, dans les 30 (trente) jours suivant la fin du trimestre;
- recevoir le budget annuel et le plan d'exploitation pas plus tard que 30 (trente) jours avant le commencement de chaque exercice social, étant entendu que le format du budget et des renseignements annexes seront précisés par le Conseil.

##### 10.2. Nomination des administrateurs par l'Assemblée Générale

(1) Le Conseil est composé de 5 (cinq) membres nommés par l'Assemblée Générale sur base du mécanisme de liste de vote conformément aux dispositions suivantes.

Sofinnova et Neomed auront le droit de soumettre, également par le biais d'un tiers ou d'une fiduciaire, une (et seulement une) liste de candidats susceptibles à être élu administrateurs de la Société. Les deux administrateurs de classe A seront sélectionnés parmi les candidats de chaque liste proposée par Sofinnova et Neomed et l'Assemblée Générale nommera les deux candidats qui ont reçu le plus grand nombre de votes à l'Assemblée Générale (les «Administrateurs de Classe A»).

Le directeur fondateur sera, de la même façon, sélectionné parmi les candidats de la ou des listes proposée(s) par les Fondateurs et l'Assemblée Générale nommera le candidat qui a reçu le plus grand nombre de votes à l'Assemblée Générale (l'«Administrateur Fondateur»).

(2) En plus des dispositions du paragraphe (1) ci-dessus ce qui suit s'appliquera:

(i) le quatrième élément du Conseil sera nommé par l'Assemblée Générale en tant que PDG; et

(ii) le cinquième élément du Conseil sera nommé par l'Assemblée Générale après avoir obtenu le consentement unanime des Administrateurs de Classe A et de l'Administrateur Fondateur. Ce membre du Conseil sera un expert en industrie reconnue et sera désigné comme administrateur indépendant (au sens où il ne traitera pas avec, ni n'aura traité avec, ni indirectement avec la société ou de sujets liés à la société, les relations qui faussent actuellement son libre arbitre).

(3) Chaque fois qu'un membre du Conseil met fin à son mandat, en raison d'une démission, révocation, décès ou autre raison, les autres administrateurs devront immédiatement convoquer une réunion afin de remplacer le membre manquant. Au cas où l'administrateur sortant était un des administrateurs proposés par Sofinnova ou Neomed en vertu du paragraphe (1) ci-dessus, l'administrateur sortant sera remplacé par le deuxième candidat de la liste (soumise par Sofinnova ou Neomed, selon le cas) qui a reçu le deuxième plus grand nombre de votes à l'Assemblée Générale. Si l'administrateur sortant était un des administrateurs proposés par les Fondateurs en vertu du paragraphe (1) ci-dessus, son remplaçant sera le second candidat de la liste (soumise par les Fondateurs) qui a reçu le deuxième plus grand nombre de votes à l'Assemblée Générale. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé expirera en même temps que ceux alors en fonction au moment de sa nomination.

(4) A tout moment, Sofinnova, Neomed et les Fondateurs auront le pouvoir de demander à l'Assemblée Générale de révoquer le membre du Conseil qu'ils ont proposé en vertu du paragraphe (1) ci-dessus et de proposer un nouveau membre du Conseil en remplacement, en appliquant la procédure de nomination ci-dessus.

### 10.3. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un Actionnaire peut accorder une procuration écrite à une autre personne (actionnaire ou non) afin d'être représenté à une Assemblée Générale.

(iv) Chaque actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à l'ensemble des personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

(v) Chaque actionnaire peut voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote renseignent la date et le lieu de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social. Seuls les formulaires de vote reçus avant l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.

(vi) Sauf disposition prévue au paragraphe (ix) ci-dessous, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte des modifications proposées de l'objet social ou de la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée par des annonces publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'assemblée au Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indique la date et l'issue de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées ainsi que la majorité spéciale prévue au paragraphe (ix) ci-dessous.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société requièrent l'accord unanime des actionnaires et obligataires (le cas échéant).

(ix) Les votes représentant au moins 67% (soixante-sept pour cent) de chaque classe d'actions et les votes représentant au moins 67% (soixante-sept pour cent) des Actionnaires Préférentiels agissant comme une classe seule seront exigés pour les décisions suivantes:

a) altérer ou modifier les droits de priorité, privilèges ou droits attachés aux Actions autres que les Actions de Classe B; et

b) autoriser ou désigner un titre de participation prioritaire à ou de parité avec toute série d'Actions de Classe A en circulation en ce qui concerne le rachat, préférence de liquidation, votes ou dividendes;

(x) Les votes représentant au moins 85% (quatre-vingt cinq pour cent) des Actionnaires de Classe B agissant comme une classe seule seront exigés pour les décisions suivantes:

a) altérer ou modifier les droits de priorité, privilèges ou droits attachés aux Actions de Classe B;

b) autoriser ou désigner un titre de participation prioritaire à ou de parité avec toute série d'Actions de Classe B en circulation en ce qui concerne le rachat, préférence de liquidation, votes ou dividendes;

(xi) Les votes représentant au moins 67% (soixante-sept pour cent) des Actionnaires Préférentiels agissant comme une classe seule seront exigés pour les décisions suivantes:

a) autoriser ou émettre des Actions ou titres convertibles en Actions;

b) racheter, acheter ou bien acquérir des Actions de la Société;

c) déclarer ou payer un dividende ou faire toute autre distribution sur les Actions (en ce compris toute distribution de réserves);

d) effectuer une fusion, consolidation, vente de tous ou substantiellement tous les actifs ou autre réorganisation de la Société (ou une Filiale) par laquelle le Contrôle de la Société (ou un Filiale) est Transféré;

e) permettre la liquidation de la Société (sauf provisions légales contrares);

f) adopter ou accorder des options en vertu d'un plan ou projet d'option d'achat d'actions, ou modifier le POAE;

g) augmenter le nombre d'Actions réservé à l'émission en faveur des employés et consultants de la Société;

h) modifier ou renoncer à toute disposition des Statuts;

i) augmenter ou réduire la taille du Conseil;

j) entreprendre une Introduction en Bourse Initiale;

k) adopter des résolutions concernant toute variation du capital social: ou

l) tout transfert, certification, vente, cession, gage ou charge par la Société ou une Filiale de leurs droits de propriété intellectuelle.

Tous les Actionnaires acceptent que les réserves de prime de la Société créées par l'émission des Actions au-dessus de leur valeur nominale seront entièrement utilisées pour le financement et les dépenses futures de la Société.

#### **Art. 11. Actionnaire Unique.**

11.1 Lorsque le nombre d'actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale sera interprétée comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice Social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se terminera le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des agents, administrateurs et commissaires aux comptes envers la Société.

12.3. Un mois avant la tenue de l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil fournira les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires aux comptes de la Société qui prépareront alors un rapport exposant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième vendredi de juin de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si le Conseil considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

#### **Art. 13. Commissaires aux comptes / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés dans les cas prévus par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires aux comptes / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas dépasser trois (3) ans. Les commissaires aux comptes / réviseurs d'entreprises agréées sont rééligibles.



#### **Art. 14. Affectation des Bénéfices.**

14.1. Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle peut affecter ce solde au paiement d'un dividende, le verser sur un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont dressés par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires indiquent que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende est prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) dans leur rapport au Conseil, les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier que les conditions ci-dessus sont remplies.

14.4. Chaque fois que la réunion délibère sur la distribution de dividendes, ces derniers devront être distribués entre les actionnaires de la manière suivante:

(i) jusqu'à ce que les Actionnaires Préférentiels aient reçu un montant des dividendes pour chaque Action Préférentielle détenue, égal au Prix d'Emission, plus un intérêt sur celui-ci à un taux de 8% par an, les Actionnaires Préférentiels ont le droit de recevoir proportionnellement à leur participation quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) des dividendes, et les Actionnaires Ordinaires ont le droit de recevoir un pour cent (1%) des dividendes au pro rata de leur actionariat; et

(ii) lorsque les Actionnaires Préférentiels auront reçu un montant des dividendes pour chaque Action Préférentielle, égal au Prix d'Emission, plus un intérêt sur celui-ci à un taux de 8%, les dividendes seront distribués parmi tous les Actionnaires au pro rata des Actions détenues (à la fois les Actions Ordinaires et les Actions Préférentiels).

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, pour effectuer la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société est distribué aux actionnaires conformément aux dispositions de l'Article 14 ci-dessus.

15.3. En cas de liquidation de la Société, les droits préférentiels ci-dessus s'appliqueront au montant total du boni de liquidation à distribuer aux Actionnaires (y compris toute distribution du capital social et des réserves) et en cas de fusion les droits préférentiels s'appliqueront mutatis mutandis aux titres reçus en échange des Actions.

### **VII. Conversion**

#### **Art. 16. Conversion.**

16.1 A tout moment, un Actionnaire Préférentiel aura le droit de demander que toutes ou une partie de ses Actions Préférentielles soient converties en Actions Ordinaires au rapport d'1 (une) Action Ordinaire pour chaque Action Préférentielle pour laquelle la conversion a été demandée, sujet à un ajustement du rapport de conversion en cas de réorganisation du capital social, rupture des titres, dividendes, recapitalisation et autres. Pour exercer le droit de conversion mentionné ci-dessus, l'Actionnaire Préférentiel concerné enverra un avis écrit au Conseil demandant la conversion de ses Actions Préférentielles en Actions Ordinaires (l'«Avis de Conversion»).

Dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet Avis de Conversion, le Conseil prendra une décision, dans le cadre de la délégation de pouvoir effectuée conformément à l'Article 5.1 ci-dessus, pour donner effet à la conversion des Actions Préférentielles en Actions Ordinaires.

16.2 Les droits de préemption seront exclus pour tous les Actionnaires autres que l'Actionnaire/les Actionnaires Préférentiels qui demande(nt) la conversion de ses/leurs Actions Préférentielles en Actions Ordinaires.

16.3 Sans préjudice des articles 7.9 et 16.1 ci-dessus, toutes les Actions Préférentielles seront automatiquement converties en un nombre égal d'Actions Ordinaires lors de l'accomplissement d'une Introduction en Bourse Initiale Qualifiée.

Dans les quinze (15) jours à compter d'un tel événement, le Conseil prendra une décision, dans le cadre de la délégation de pouvoir effectuée conformément à l'Article 5.1 ci-dessus, pour donner effet à la conversion des Actions Préférentielles en Actions Ordinaires.

### VIII. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, et respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont accordées par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui, ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

### IX. Définitions

«Affilié» signifie, concernant une Personne, toute autre Personne qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par ou sous contrôle commun avec cette Personne ou entité comprenant, sans limitation, tout actionnaire commandité, membre dirigeant, agent ou administrateur de cette Personne ou fonds en capital risque présent ou existant après qui est contrôlé par un ou plusieurs actionnaires commandités, membres dirigeants de, ou qui partage la même société de gestion avec cette Personne.

«Cause de Bad Leaver» signifie (i) commettre un crime impliquant une turpitude morale ou tout autre acte malhonnête ou frauduleux, ou commettre un acte avec l'intention de nuire de façon significative à l'activité de la Société ou de l'une de ses Filiales, (ii) enfreindre les engagements de non-concurrence fixés dans tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (iii) pour les Fondateurs qui sont soit membres du Conseil ou administrateurs uniques ou employés de la Société ou une de ses Filiales, commettre un acte ou à l'occasion d'un évènement qui permettrait à la Société ou une de ses Filiales de mettre fin à la nomination de ce membre du Conseil, ou administrateur avec motif (révocation pour justes motifs) ou la révocation immédiate de cet employé sans payer d'indemnité. L'expression «Bad Leaver» sera interprétée en conséquence.

«Cession» signifie toute cession ou disposition de tous les droits de propriété rattachés aux Actions ou une partie de ces droits, contre paiement ou gratuitement, sans tenir compte du terme juridique employé pour cette cession (vente, échange, apport ou règlement en nature, don, héritage, changement de régime matrimonial, fusion ou transactions similaires).

«Contrôle» (en ce compris la signification corrélative des termes «Contrôlé par» ou «sous contrôle commun avec»), utilisé pour une Personne, signifie (i) la détention ou la propriété à titre de bénéficiaire, directement ou indirectement (par un ou plusieurs intermédiaires) de titres de participation permettant à cette Personne d'exercer au total plus de 50% des droits de vote de cette Personne, ou (ii) le pouvoir de, directement ou indirectement, (A) nommer une majorité du conseil d'administration (ou organe dirigeant équivalent) de cette Personne, ou (B) orienter ou provoquer l'orientation de la gestion et des politiques de ou en ce qui concerne cette Personne soit par la détention de titres, contrat ou d'une autre manière.

«Creabilis Biotech» signifie Creabilis Biotech S.r.l., une société ayant son siège social à Turin (Italie) à Corso Vittorio Emanuele II, 12 et inscrite au Registre des Sociétés de Turin sous le numéro 08882940011.

«Filiale» signifie toute Personne directement ou indirectement Contrôlée par ou sous Contrôle Commun avec la Société.

«Fondateurs» signifie les Actionnaires qui ne sont pas Investisseurs.

«Introduction en Bourse Initiale» signifie une offre de vente ou de souscription des Actions sur une bourse des valeurs réglementée.

«Introduction en Bourse Initiale Qualifiée» signifie une Introduction en Bourse Initiale à une bourse de renommée internationale générant plus de 50 millions d'euros (cinquante millions) en produits bruts à une évaluation pré-monnaie de 200 millions d'euros minimum (deux cents millions).

«Investisseurs» signifie ensemble Sofinnova, Neomed et Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 145.772 («Abbott»).

«Investisseurs Initiaux» signifie ensemble (i) Sofinnova Capital V FCPR, Fonds Commun de Placement à Risque, ayant son siège social au 17, rue de Surène, 75800, Paris, France («Sofinnova») et (ii) NeoMed Innovation IV L.P., un partenariat constitué sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 13, Castel Street, Jersey JE4 5UT, Îles de la Manche («Neomed»).

«Jours Ouvrables» signifie les jours autres que le samedi ou le dimanche où les banques sont ouvertes à Luxembourg.

«Montant Disponible» signifie pour chaque classe d'Actions, la partie en question du montant total des bénéfices nets de la Société, tels que déterminés par le Conseil en conformité avec les principes comptables applicables, et tels que calculés par référence aux dispositions prévues à l'Article 14.4.

«Personne» signifie une personne physique, un partenariat, une société de capitaux, une association, une société par actions, un trust, une joint venture, un fond d'investissement, une organisation sans personnalité morale ou une entité gouvernementale (ou tout département, agence, subdivision politique de cette Personne).

«POAE» signifie le programme d'option d'achat des employés adopté par la Société le 14 septembre 2009.

«Prix d'Emission» signifie en relation avec une Action de Classe A ou une Action de Classe B, le prix payé par le soucripteur dès souscription de cette action de Classe A ou de cette Action de Classe B, incluant pour ne laisser subsister aucun doute, la prime d'émission payé sur une telle Action de Classe A ou Action de Classe B.

«Valeur Marchande» signifie la valeur d'une Action telle que déterminée par le Conseil à sa seule discrétion, suivant le cas sur base de l'avis impartial d'une banque d'investissement renommée ou autre expert appliquant une méthodologie d'évaluation généralement reconnue comme une pratique standard de marché en finance d'entreprises, cette valeur étant généralement déterminée sur bases des derniers états comptables disponibles et telle qu'ajustée pour prendre en considération la valeur marchande des actifs et dettes de la Société. Suivant le cas, la banque d'investissement ou autre expert seront nommés par le Conseil.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement cinq mille trois cents euros (€ 5.300,-).

#### *Constatacion*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Déclaration*

Le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Maitrejean, Nassoy, Mille, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9462. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113087/2048.

(110129512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

#### **Martley Syrdall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011118384/9.

(110135950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

#### **Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.819.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011118390/9.

(110135807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**McKesson International Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 25.040,00.**Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.279.

La Société note qu'en date du 10 août 2011 Madame Carolyn June Harris a démissionné de son mandat de gérant de la Société. Le nombre des gérants de la Société est en conséquence diminué de cinq (5) à quatre (4).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson International Holdings III S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118375/13.

(110135729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

**McKesson International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 25.000,00.**Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 88.501.

La Société note qu'en date du 10 août 2011 Madame Carolyn June Harris a démissionné de son mandat de gérant de la Société. Le nombre des gérants de la Société est en conséquence diminué de cinq (5) à quatre (4).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson International Holdings S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118377/13.

(110135634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

**McKesson International Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 25.000,00.**Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 101.214.

La Société note qu'en date du 10 août 2011 Madame Carolyn June Harris a démissionné de son mandat de gérant de la Société. Le nombre des gérants de la Société est en conséquence diminué de cinq (5) à quatre (4).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson International Holdings V S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118378/13.

(110135777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

**McKesson International Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 103.505.

La Société note qu'en date du 10 août 2011 Madame Carolyn June Harris a démissionné de son mandat de gérant de la Société. Le nombre des gérants de la Société est en conséquence diminué de cinq (5) à quatre (4).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson International Holdings VII S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118379/13.

(110135661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

**Monterey Capital II Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.824.225,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.247.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118380/13.

(110135874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Monterey Capital III Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.395.700,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.335.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118381/13.

(110135873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Monterey Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.087.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.538.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118382/13.

(110135872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Monterey Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 9.667.775,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118383/13.

(110135881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---



**MAY Construction GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.  
R.C.S. Luxembourg B 154.080.

---

**AUSZUG**

Am Donnerstag, 18. August 2011, hat Herr Mustafa YAPRAK, alleiniger Teilhaber der Gesellschaft MAY Construction GmbH folgenden Entschluss genommen:

Herr Hans-Friedrich STIEFFERMANN wird mit sofortiger Wirkung in seiner Funktion als Geschäftsführer für den Bereich Bausausführung abberufen.

Herr Javier VALDEZ MARTINEZ, geboren am 24. Juli 1975 in Santo Domingo (Dominikanische Republik), wohnhaft in L-2670 Luxemburg, 51, boulevard de Verdun, wird mit sofortiger Wirkung, zu unbestimmter Zeit, zum neuen Geschäftsführer für den Bereich Bausausführung ernannt.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet: für den Bereich Handel durch die alleinige Unterschrift von Herrn Mustafa YAPRAK, vorbenannt, für den Bereich Bauausführung durch die gemeinsame Unterschrift der vorbenannten Geschäftsführern Mustafa YAPRAK und Javier VALDEZ MARTINEZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. August 2011.

*Für die Geschäftsführung*

Référence de publication: 2011118385/21.

(110135659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**MECAN Industry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 131.340.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 que:

Monsieur Hermann EISENBARTH, demeurant au 11, Eibenweg à D-66802 Oberherren a été nommé administrateur unique de la société en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Schinker, avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 18 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011118389/14.

(110135718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**LB Vintners (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 127.656.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LB Vintners (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011118353/11.

(110135712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Luxembourg Mainstream Renewable Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 143.835.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants, à savoir Mme Eimear Cahalin, gérant A, et Monsieur Fintan Whelan, gérant de catégorie A.

Les adresses professionnelles de Mme Eimear Cahalin et Monsieur Fintan Whelan se trouvent désormais au 1<sup>st</sup> Floor, Cedarhurst Building, Arkle Road, Sandyford, Dublin 18, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011118351/15.

(110136140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.595.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011118354/11.

(110135701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Le Nouveau Chez Nous, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 31, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 21.458.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011118355/9.

(110135914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**LEO (Luxembourg Energy Office) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 61.000.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 9, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 92.845.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Jean-Luc Santinelli / Louis Radermecker

*Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2011118357/13.

(110135667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Ledford S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.345.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juillet 2011*

1. Le mandat d'administrateur de M. Vincent TUCCI, venu à échéance, n'a pas été renouvelé.
2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
3. M. David GIANNETTI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
4. M. Xavier SOULARD a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 18.8.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LEDFORD S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011118356/22.

(110135674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Loralux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.901.

---

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 août 2011*

- L'Assemblée, à l'unanimité des voix, décide de renouveler le mandat des Administrateurs M. Jeannot DIDERRICH, M. Roland DE CILLIA et M. Romain WAGNER jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à l'année 2016.

- L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B33849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement de la société KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à l'année 2016.

LORALUX INVEST.A.

Référence de publication: 2011118361/15.

(110135622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**LUX-EXPERTS et Associés Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 115.996.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011118363/10.

(110136107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Luxmat A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 101.496.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011118365/10.

(110135973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**McKesson International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.502.

---

La Société note qu'en date du 10 août 2011 Madame Carolyn June Harris a démissionné de son mandat de gérant de la Société. Le nombre des gérants de la Société est en conséquence diminué de cinq (5) à quatre (4).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson International Holdings II S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118369/13.

(110135750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Martley ENOP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 120.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011118366/9.

(110135953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Martley ENOP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 120.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011118367/9.

(110135952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Martley ENOP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 120.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011118368/9.

(110135951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**McKesson China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 133.513.

La Société note qu'en date du 10 août 2011 Madame Carolyn June Harris a démissionné de son mandat de gérant de la Société. Le nombre des gérants de la Société est en conséquence diminué de cinq (5) à quatre (4).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson China Holdings S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118370/13.

(110135844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 748.100,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 81.540.

La Société note qu'en date du 10 août 2011 Madame Carolyn June Harris a démissionné de son mandat de gérant de la Société. Le nombre des gérants de la Société est en conséquence diminué de cinq (5) à quatre (4).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson Information Solutions Finance S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118371/13.

(110135821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**McKesson Information Solutions Topholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.025,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.987.

La Société note qu'en date du 10 août 2011 Madame Carolyn June Harris a démissionné de son mandat de gérant de la Société. Le nombre des gérants de la Société est en conséquence diminué de cinq (5) à quatre (4).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson Information Solutions Topholdings S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118372/13.

(110135867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**McKesson International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.499.

La Société note qu'en date du 10 août 2011 Madame Carolyn June Harris a démissionné de son mandat de gérant de la Société. Le nombre des gérants de la Société est en conséquence diminué de cinq (5) à quatre (4).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson International Capital S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118373/13.

(110135799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**McKesson International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.500.

La Société note qu'en date du 10 août 2011 Madame Carolyn June Harris a démissionné de son mandat de gérant de la Société. Le nombre des gérants de la Société est en conséquence diminué de cinq (5) à quatre (4).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson International Finance S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118374/13.

(110135835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Mercado, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Mercado S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.589.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62424 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011118391/11.

(110136084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---



**Monterey Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.566.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011118393/13.

(110135871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Verne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.573.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118478/10.

(110135764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**VP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 78.682.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011118486/10.

(110135899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Australian Mining Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011118506/10.

(110135253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Carrelages Art & Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 117.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

AVIANO DARIO.

Référence de publication: 2011118515/10.

(110135349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Blade Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.079.920,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011118511/13.

(110135312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Boulder Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.844.

*Cession de parts sociales*

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales en date du 2 mai 2011 que:

La société EVIAG Sàrl, 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, a transféré, avec effet au 5 août 2011, neuf mille soixante deux (9.062) parts sociales à la société Furhländer AG, Graf-Zeppelin Strasse 11, 56479 LIEBENSCHIED, Allemagne.

La société Stinag New Energy GmbH & Co. KG, Böblinger Strasse 104, 70199 Stuttgart, Allemagne, a transféré, avec effet au 5 août 2011, trois mille quatre cent trente-huit (3.438) parts sociales à la société Furhländer AG, Graf-Zeppelin Strasse 11, 56479 LIEBENSCHIED, Allemagne.

A compter du 5 août 2011, la société Furhländer AG détient donc la totalité des douze mille cinq cents parts sociales et devient l'associé unique de la société Boulder Licensing Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011118512/20.

(110135278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Carrelages Art & Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 117.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

AVIANO DARIO.

Référence de publication: 2011118516/10.

(110135352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Coreval, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 32.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011118521/10.

(110135302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---